

Objektyp: **Issue**

Zeitschrift: **Éducateur et bulletin corporatif : organe hebdomadaire de la Société Pédagogique de la Suisse Romande**

Band (Jahr): **108 (1972)**

Heft 22

PDF erstellt am: **24.04.2024**

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

22

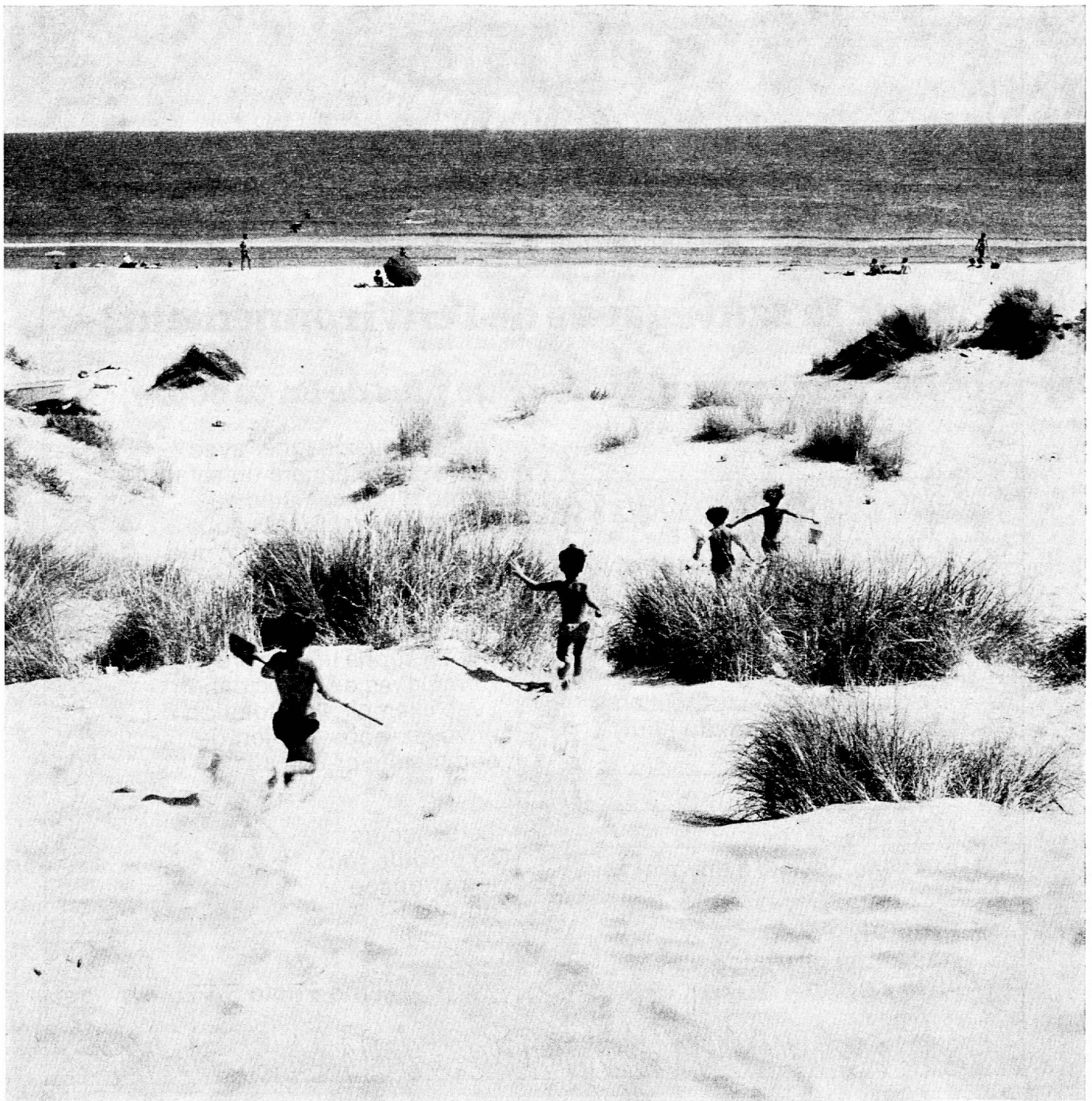
Montreux, le 23 juin 1972

éducateur

Organe hebdomadaire
de la Société pédagogique
de la Suisse romande

1172

et bulletin corporatif



BONNES VACANCES

Photo Doris Vogt

La jeunesse suisse photographie



Participez au grand concours Fuji Film pour la sauvegarde de l'environnement!

Des prix pour une valeur de plus de Fr. 50 000.-

Talon de commande pour conditions de concours

Veuillez m'envoyer

... ex. de conditions de concours

... ex. de macarons autocollants
(selon illustration du haut)

Nom _____

Rue _____

NP/Lieu _____

Sur carte postale à envoyer à:

Erno Photo SA
Restelbergstrasse 49
8044 Zurich

Vous pouvez gagner avec
votre classe entière un safari
photo d'une semaine au
Parc National Suisse sous
la conduite du WWF/World
Wildlife Fund.

Demandez au marchand-
photographe le plus proche les
formulaires de participation
avec exemples de solution ou
envoyez-nous le talon de
commande ci-après.

Le concours
se déroule sous
le patronage
du WWF



ERNO Erno Photo SA Zurich

SOMMAIRE

« Pléthore, pénurie ou stabilité du corps enseignant ? »

LA SPR UNE ET DIVERSE :

Vaud	525
Genève	527
Neuchâtel	530
Fribourg	532
Valais	534

EDITORIAL

« Une nouvelle formule »	523
--------------------------	-----

COMITÉ CENTRAL

Coordination scolaire	524
Séminaire de Chexbres	524

VAUD

Organisation de la SPV	526
Commission d'achats	527
Maîtresses enfantines	527
Section d'Aigle	527
Postes au concours	527

GENÈVE

Assemblée générale extraordinaire	528
Bilan et conte de fin d'année	529

NEUCHÂTEL

Comité central	530
Willy Guyot	532

FRIBOURG

Section de Fribourg-Ville	534
---------------------------	-----

DIVERS

Jura communiqué	536
Indice des prix à la consommation	536
Les livres	535
Placements	536

Editorial

Une nouvelle formule

Bref historique

Rassurez-vous, je ne vais pas me livrer, dans le présent éditorial, à l'examen approfondi de l'histoire de l'« Educateur » de ses origines à nos jours ! Toutefois, il me paraît digne d'intérêt de relever ici et brièvement les éléments qui sont à l'origine du changement de présentation que vous découvrirez dans ce numéro.

— Fin 1969, une commission créée par l'ancien comité central SPR dépose son rapport. Il est discuté lors de l'assemblée des délégués de La Chaux-de-Fonds, certaines de ses recommandations sont appliquées, notamment celles visant à une plus grande unité de l'information corporative (articles à thèmes communs) et à une meilleure rétribution de nos collaborateurs (montants encore très modestes d'ailleurs, mais chacun sait qu'on ne fait pas fortune en consacrant son temps à une association professionnelle !).

— 1971 voit l'entrée en fonctions de deux nouveaux rédacteurs et par conséquent l'apparition de quelques changements mineurs dans la présentation.

— Décembre 1971, Jean-Claude Badoux fait paraître un questionnaire sur le thème « Que pensez-vous de l'« Educateur » ? Une certitude se dégage des réponses : la présentation de notre journal est à revoir.

— Mars et avril 1972, entrevues avec la direction et les services techniques de l'Imprimerie Corbaz, mise au point de la nouvelle présentation de l'« Educateur et Bulletin corporatif ».

Quelques éléments techniques

Deux éléments techniques sont à la base de cette nouvelle présentation :

— une division de la page en trois colonnes (deux auparavant) ce qui facilitera la lecture de notre journal et permettra une plus grande souplesse de mise en pages, notamment en ce qui concerne la disposition et le format des clichés et illustrations ;

— un agrandissement du caractère puisque nous travaillons dès ce numéro en 9/10 Times alors que nous utilisions auparavant le 8/9 Times. Autre élément qui permettra une lecture plus rapide et moins astreignante de nos différentes rubriques.

Ajoutez à cela quelques modifications mineures dans la disposition des articles, une diversification plus importante des titres utilisés et vous aurez ainsi une idée précise des éléments techniques modifiés.

En ce qui concerne le « Bulletin corporatif », nous avons également rajeuni les bandeaux cantonaux et la présentation des rédacteurs locaux que vous trouverez dorénavant en fin de chronique.

Et maintenant ?

Il vous appartient, collègues et lecteurs, de nous faire connaître vos impressions, critiques et suggestions. Vous connaissez nos adresses.

Quant au fond, au contenu des articles, c'est avant tout l'affaire des rédacteurs cantonaux (pour le « Bulletin ») et je souhaite vivement que la collaboration plus intense récemment instaurée pourra se poursuivre dans le cadre de cette nouvelle formule. Aucune section cantonale ne doit être absente du Bulletin, ne serait-ce qu'un numéro de temps en temps. Je lance donc un appel général dans ce sens et plus particulièrement à nos collègues jurassiens qui ne peuvent pas renoncer à leur participation régulière au « Bulletin corporatif », surtout pas en ce moment !

F. Bourquin.

Educateur

Rédacteurs responsables :

Bulletin corporatif (numéros pairs) :
François BOURQUIN, case postale
445, 2001 Neuchâtel.

Educateur (numéros impairs) :

Jean-Claude BADOUX, En Collonges,
1093 La Conversion-sur-Lutry.

Administration, abonnements et annonces : IMPRIMERIE CORBAZ S.A.,
1820 Montreux, av. des Planches 22,
tél. (021) 62 47 62. Chèques postaux
18-379.

Prix de l'abonnement annuel :
Suisse Fr. 24.— ; étranger Fr. 30.—.

Coordination scolaire

Le bureau exécutif de la Société pédagogique romande a pris connaissance avec stupeur, et aussi avec une profonde amertume, des résultats des votations sur la rentrée scolaire, dans les cantons de Berne et de Zurich.

Pourquoi la rentrée des classes en automne ?

Nous rappellerons que la rentrée en automne évite la coupure des grandes vacances pendant l'année scolaire, raison suffisante pour qu'elle soit en vigueur dans la quasi-totalité des pays du monde. Quant à la nécessité d'une coordination du calendrier scolaire dans toute la Suisse, elle est tout aussi évidente puisqu'elle facilite les relations et les échanges entre les institutions scolaires à tous les niveaux (départements de l'instruction publique, directions, corps enseignant). Enfin, une date commune de rentrée permet aux élèves quittant un canton pour un autre de poursuivre leur scolarité sans problème.

L'Ecole romande, une réalité déjà

Tout cela, les cantons romands l'ont bien compris : Vaud et Neuchâtel ne sont-ils pas en train de faire l'effort remarquable d'adopter la rentrée en automne ?

Le Jura bernois, pour sa part, n'a-t-il

pas admis lui aussi le principe de cette modification, en attendant la législation d'exception qui lui permettra de s'intégrer définitivement à l'Ecole romande ?

Une votation lourde de conséquences

La décision des corps électoraux zurichois et bernois vient tout remettre en question. Nous le regrettons d'autant plus que dans l'un des deux cantons, ce retour en arrière est dû pour beaucoup à des milieux d'enseignants que nous avons tout lieu de croire mal informés de la globalité du problème. Quant à la fondamentale divergence que la consultation populaire a fait surgir entre l'ancien canton et le Jura bernois, elle risque de compromettre l'insertion des Jurassiens dans l'Ecole romande.

Coordination harmonieuse ou centralisation brutale ?

Sur le plan plus général, la décision des électeurs zurichois et bernois compromet le concordat qui devait nous conduire à une coordination harmonieuse parce que

tenant compte des caractéristiques régionales de notre pays. Le risque est grand maintenant de voir resurgir des tendances centralisatrices, qui nous conduiraient à une manière de coordination forcée menée par la Confédération à coups de subventions, l'Etat central ne faisant bénéficier de ses largesses que les cantons qui se rallieraient à ses vues. Ces vues, quelles seraient-elles ? Ne seraient-elles pas fortement influencées par le poids colossal des deux plus grands cantons de notre pays ?

Malgré tout, sauver l'Ecole romande

Faute de pouvoir faire revenir Zurichois et Bernois sur leur position dans un proche avenir, l'unique solution réaliste au problème posé est de mettre tout en œuvre pour réaliser l'Ecole romande dans les délais prévus, montrant ainsi un exemple probant de coordination spontanée. Il n'est pas question pour la SPR d'admettre un quelconque retard dans l'achèvement d'un édifice auquel elle travaille depuis dix ans. Que nos amis jurassiens sachent bien qu'ils ont leur place dans cet édifice, et que la SPR ne tolérera pas que l'accession du Jura bernois à l'Ecole romande soit entravée par la malheureuse décision de l'ancien canton.

L'Ecole romande est une réalisation en parfaite harmonie avec nos principes helvétiques. Nous ne devons pas permettre qu'elle subisse un quelconque préjudice du fait des attermoissements de nos concitoyens d'outre-Sarine.

Séminaire de Chexbres 1972 : plaidoyer pour l'Ecole romande

La crainte de la centralisation, la perspective de nouvelles dépenses, la résistance aux techniques modernes de pédagogie : cette attitude conservatrice générale explique l'exaspération lente avec laquelle se met en place la coordination scolaire dans notre pays. Comme si ces raisons, de caractère général, n'y suffisaient pas, Bernois et Zurichois ont encore contribué, par leur vote négatif de dimanche sur des objets ayant trait au concordat intercantonal sur la coordination scolaire, à retarder — voire à compromettre irrémédiablement — un processus de rapprochement entre des positions cantonales aussi diverses que contradictoires.

Les principaux intéressés à la coordination scolaire — les enseignants romands et suisses-alsémiens — ne ménagent pourtant ni leur temps ni leur peine à faire avancer l'idée d'une école harmonisée. Un nouvel exemple de cette sollicitude nous fut donné ces derniers jours, au cours du Séminaire pédagogique de Chexbres, organisé pour la douzième année consécutive par la Société

pédagogique romande en collaboration avec le CIPR.

Coordination scolaire : trop de résistances

Cette manifestation, qui permet d'ordinaire aux enseignants primaires de la Suisse romande de se plonger dans de fructueuses discussions avec des repré-

sentants des milieux de l'économie privée et avec la collaboration de quelques journalistes soucieux d'améliorer les connaissances — hélas inexistantes dans la plupart des cas — du corps enseignant en matière économique, avait inscrit cette année à son ordre du jour un débat sur l'Ecole romande. Invité à faire un tour d'horizon sur l'état de la question, M. Jean Cavadini, délégué à la coordination scolaire romande, ne mâcha pas ses mots. Si, pour leur part, les membres de la CIRCE (Conférence intercantonale de réforme et de coordination de l'enseignement) ont abattu un travail considérable, mettant pratiquement au point un programme commun pour les quatre premiers degrés primaires, et s'attaquant désormais aux degrés suivants, de trop nombreuses forces s'opposent à l'Ecole romande. D'ailleurs, le mot même de coordination scolaire est actuellement chargé de sens politique au point qu'il est

en définitive vidé de sens. L'alternative, pour M. Cavadini, est simple : « Il faut ou changer le mot, ou se mettre au travail ».

En effet, au nom de cette coordination et de la participation de nombreuses organisations à sa mise en œuvre, les travaux des délégués s'enlisent dans un processus de consultation qui a pour effet d'accumuler les difficultés et de souligner encore plus les disparités cantonales, ce qui signifie, bien souvent, de nouvelles résistances. Un exemple : les travaux de la CIRCE ont fait prendre conscience aux autorités scolaires de la nécessité qu'il y avait de réformer l'enseignement. De la sorte, tous les cantons romands ont maintenant des plans de réforme à l'étude, mais ces plans ne sont pas convergents. L'Ecole romande, souhaitée sincèrement par les enseignants, les milieux professionnels, et par de nombreux parents, bute à l'évidence contre les souverainetés cantonales. Que l'effort porte, sur l'heure, au niveau de la coordination volontaire entre les cantons, et n'émane pas d'une volonté de centralisation de la part de l'autorité fédérale (comme le réclame pour sa part l'initiative des jeunes PAB), ne change rien à cette réalité.

Malgré tout, en avance !

Et malgré toutes les résistances qu'elle rencontre, l'Ecole romande a pourtant une bonne longueur d'avance sur la coordination entre cantons suisses-allemands : alors que seize fonctionnaires sont délégués en Suisse romande, l'une des régions d'outre-Sarine (axées autour des pôles Lucerne, Bâle-Berne, Zurich) a récemment décidé de déléguer à cette importante tâche un inspecteur scolaire à raison de quatre heures !

En 1888 déjà, un instituteur fribourgeois demandait que l'on mît au point un matériel commun. Quant aux travaux de la CIRCE, ils remontent à 1967. On ne peut donc dire que le problème se pose de fraîche date. Et lorsqu'on sait qu'il y a, en Suisse romande, 150 manuels de français, on comprend mieux ce que signifient les particularismes cantonaux et communaux. On comprend aussi qu'il est temps d'unifier quelque peu les méthodes pédagogiques, et que si les discussions sur l'année longue ou l'année courte sont utiles, il est temps, aussi, que les milieux intéressés comprennent la nécessité d'une action rapide en faveur de l'Ecole romande.

Pour ou contre la croissance économique

Après les problèmes de coordination scolaire, les enseignants réunis à Chexbres

se sont penchés sur un autre thème d'envergure : la « contestation » de la croissance économique. Un remarquable exposé du professeur Peter Tschopp, de l'Université de Genève (sur lequel nous reviendrons), introduisit un débat de haut niveau sur les limites, réelles et imaginaires, qui devraient s'opposer à la poursuite d'une croissance insouciante du produit national brut, au nom de la préservation de l'environnement, de la sauvegarde d'une « qualité de vie », d'une certaine justice redistributive (tiers monde, misère, etc.), et sur les divers moyens que l'on peut envisager pour éviter — en paraphrasant telle personnalité politique vaudoise — qu'une fois au bord du gouffre, on ne fasse « un grand pas en avant ».

A cette occasion, les enseignants romands firent part de leur désarroi face aux questions, souvent pertinentes, d'une jeunesse bouillonnante et contestatrice. Une fois de plus, on souligna à quel point il est important que les candidats à l'enseignement reçoivent un minimum de formation en économie politique, et combien il serait utile qu'ils puissent à leur tour dispenser, dans le cadre des disciplines classiques s'y prêtant le mieux — histoire, géographie, arithmétique, etc. — quelques notions élémentaires d'économie, de manière à ouvrir les yeux de leurs élèves sur une dimension, jusqu'ici ignorée, du monde qui les entoure et

dans lequel, quelques années plus tard, ils se trouveront plongés.

Elargissement de « Jeunesse et Economie »

Limitée jusqu'ici par la faible représentativité de ses promoteurs — la Société pour le développement de l'économie suisse — l'action « Jeunesse et Economie » devrait bénéficier d'un élargissement considérable de son audience avec la création, toute récente, de la « Société Jeunesse et Economie ». Celle-ci réunit en effet, sous la présidence du conseiller d'Etat zurichois H. Künzi, tous les partenaires sociaux habituels : patronat, syndicats, consommateurs et enseignants. Outre l'organisation du Séminaire de Chexbres, « Jeunesse et Economie » entend, par la diffusion de fiches, la réalisation de films et d'émissions radioscolaires, la préparation de concours et la mise au point de conférences, améliorer sans cesse l'information économique des écoliers, apprentis et étudiants. A une époque où le citoyen, et singulièrement le citoyen suisse, est appelé à prendre position sur des problèmes d'ordre économique, devant lesquels, faute de connaissances suffisantes, il se sent impuissant et préfère se réfugier dans l'abstentionnisme, une action telle que « Jeunesse et Economie » est indispensable. Mieux, elle est urgente.

Marian Stepczynski.

Vaud

LA SPR UNE ET DIVERSE

Pléthore, pénurie ou stabilité du corps enseignant

Approche du problème

Parler de cette question est infiniment délicat. Je m'explique : dès qu'il s'agit du mot de pénurie, les avis diffèrent.

Le dictionnaire Robert dit : « Pénurie, n.f., manque de ce qui est nécessaire. » Il a raison, mais reste dans la plus prudente généralité, tout au moins en ce qui touche à notre propos. En effet, on vous dira par exemple ceci, côté Etat : « Il n'y a pratiquement pas de pénurie dans le corps enseignant primaire vaudois. » Mais de l'autre côté on vous affirmera : « Bien sûr, il y a pénurie : on compte un nombre X de classes non tenues par un

titulaire nommé, ou susceptible de l'être, dans telle ou telle localité. » Allez donc vous y retrouver !

Dans le cas qui nous occupe, il y a lieu de définir le mot « pénurie » en complétant la circonspecte brièveté de M. Robert. Ça pourrait, par exemple, donner ceci : « Pénurie, n.f., manque de ce qui est nécessaire et qui exige des remèdes et non des palliatifs. »

Premiers symptômes

A l'automne 1946, une volée de normaux est lâchée dans le canton six mois plus tôt que prévu afin de combler

les premiers vides. Mais ce n'est qu'un palliatif destiné à tenter d'enrayer une évolution imprévue de la maladie. Et il faudra attendre 7 ans pour voir enfin un remède administré au malade.

Des remèdes

- 1953 Ouverture de classes dites à l'époque « rapides » à l'Ecole normale de Lausanne, accessibles à des porteurs de maturités ou de titres équivalents.
- 1962 Organisation de cours pour vocations tardives.
- 1964 Création d'une seconde Ecole normale à Yverdon.
- 1968 Création d'une troisième Ecole normale à Montreux.

Ces mesures semblent avoir amélioré quelque peu la situation. Cependant celle-ci n'autorise pas un optimisme béat.

Problèmes non résolus

1. Les maîtresses enfantines

C'est là que la crise est la plus aiguë. En effet, l'année longue a exigé l'ouverture de nombreuses classes enfantines supplémentaires. Conjointement à cela, des communes de plus en plus nombreuses offrent une scolarité enfantine en deux ans. Il n'a donc pas été possible de trouver tout le personnel qualifié voulu, tant s'en faut.

Doit-on en outre voir dans l'inégalité des traitements entre les maîtresses enfantines et leurs collègues primaires une des causes de cette pénurie, les jeunes filles boudant la voie « enfantine » ?

Il a bien été tenté, en son temps, d'octroyer des brevets accélérés à des jeunes filles porteuses de certificats privés. Ce n'était pas la bonne formule : la réaction du corps enseignant l'a bien fait sentir.

Actuellement on envisage des solutions plus sérieuses : l'ouverture, entre autres, de classes pour maîtresses enfantines au séminaire pédagogique. Une commission nommée à cet effet va se mettre incessamment au travail.

2. Recrutement masculin insuffisant

Un exemple éloquent : à Lausanne, en ce début d'année scolaire, sur 501 classes, 119 sont tenues par des instituteurs, soit le 24 %. Faites le calcul, vous trouverez comme moi 76 % d'institutrices.

Ce n'est plus un secret pour personne, la profession d'instituteur, du moins avec la formation qu'elle requiert actuellement et les possibilités de promotion qu'elle offre, n'est plus attractive pour un jeune homme.

D'autre part, la vague de contestation

qui sévit dans certaines localités n'est pas non plus un facteur de recrutement étendu.

3. Une certaine désertion de la ville

Comme il est aujourd'hui à la mode de fuir la ville polluée-insalubre-bruyante-génératrice-de-stress-et-de-névroses pour se mettre au vert, la population pédagogique vaudoise semble préférer la province à la région lausannoise, où la situation ne cesse de se détériorer. Il ne fait également aucun doute que l'obligation d'habiter la commune retient de nombreux maîtres de postuler la ville.

Des chiffres à l'appui de ce qui précède : 84 des 501 classes lausannoises ont

à leur tête des maîtres temporaires. Parmi ceux-ci, 54 jeunes brevetés de ce printemps ont été placés à Lausanne par le DIP pour y accomplir leur année probatoire. Ils représentent un bon 10 % du corps enseignant de la ville.

Conclusion

Il me semble que le jour où l'on admettra l'existence d'une réelle pénurie et où l'on renoncera à des solutions de fortune, qui permettent tout au plus à une classe d'être tenue, en faveur de véritables mesures assurant l'enseignement, alors seulement le problème sera près d'être résolu.

J. F.

Organisation SPV

Comité central SPV (1972-1973)

Présidence :	F. Perreaud Relations avec les sections et associations SPV	A. Bouquet	Organisation des assemblées corporatives
		E. Turrian	Questions sociales
Vice-présidence :	J.-C. Badoux Ecole vaudoise et école romande	J.-C. Mauroux	Formation continue
		C. Cornamusaz	Information générale
M ^{lle} M. Klein	Secrétariat du CC Visites aux membres malades	A. Künzi	Questions corporatives
J. Fluck	Bulletin de l'« Educateur »	P. Nicod	Secrétariat central SPV, Allinges 2, 1006 Lausanne, tél. (021) 27 65 59

Répartition des sections SPV

Membres du comité central		Sections
M. Ferdinand PERREAUD, président Le Taulard, 1032 Romanel	(021) 34 85 53	
M. J.-C. BADOUX, vice-président En Collonges, 1093 La Conversion	(021) 28 71 81	Lavaux - Lausanne
M ^{lle} Monique KLEIN Les Vergers B, 1024 Ecublens	(021) 34 61 66	Morges - Moudon
M. Jean FLUCK Valmont 1, 1010 Lausanne	(021) 32 02 84	Lausanne - Oron - Echallens
M. Jean-Claude MAUROUT 1441 Montagny-Yverdon	(024) 2 66 54	Yverdon - Grandson - Sainte-Croix
M. André BOUQUET 1261 Le Vaud	(022) 66 15 88	Nyon - Aubonne
M. Ernest TURRIAN Rue de Lausanne 42, 1030 Bussigny	(021) 89 14 53	Cossonay - Rolle
M. Christian CORNAMUSAZ 1867 Ollon	(025) 7 36 19	Aigle - Vevey - Pays-d'Enhaut

M. Alain KUNZI
 Abbaye 23, 1350 Orbe
 (024) 714 04 Orbe - Payerne - La Vallée

M. Paul NICOD, secrétaire central SPV
 Ch. Grand-Vennes 31, 1010 Lausanne
 (021) 32 18 48

Composition de l'assemblée des délégués dès le 1^{er} novembre 1972

Sections	Effectif	Nbre de délégués
Aigle	141	3
Aubonne	45	1
Cossonay	67	1
Echallens	56	1
Grandson	34	1
Lausanne	780	16
La Vallée	45	1
Lavaux	79	2
Morges	209	4
Moudon	64	1
Nyon	133	3
Orbe	104	2
Oron	36	1
Payerne / Avenches	87	2
Pays-d'Enhaut	33	1
Rolle	44	1
Sainte-Croix	40	1
Vevey	252	5
Yverdon	161	3

— Délégués des sections régionales : 50 membres (voix délibératives).

— Représentants des associations professionnelles : 10 membres (voix délibératives).

— Membres du comité cantonal et secrétaire général : 10 membres (voix consultatives).

— Membres du bureau du congrès : 5 membres (voix consultatives).

Soit au total **75 membres** (60 voix délibératives et 15 voix consultatives).

Lausanne, le 20 mai 1972.

Secrétariat central.

Maîtresses enfantines

Trois membres de notre comité nous quittent cet automne. Nous serions heureuses d'avoir des propositions de votre part, car 2 places sont encore à repourvoir. Notre comité se réunit 1 fois par mois environ et s'occupe de matériel, d'organisation de cours de perfectionnement, a des contacts avec le Département et la SPV etc. Nous espérons que la confronta-

tion avec les différents problèmes qui touchent à notre profession et l'enrichissement que cela vous apportera contribueront à vous décider. Veuillez faire parvenir vos propositions à Mme M. Oswald, chemin des Marionnettes 15, 1093 La Conversion.

Le comité.

Commission d'achats SPV

Désirez-vous...

TV noir/blanc, couleur Pal-Sécam, Electrophones, Chaînes High-Fidelity/Stéréo ?

Ecrivez à la Commission d'achats qui vous enverra tous renseignements utiles (carte de rabais + possibilité d'acquérir un ou plusieurs appareils de votre choix).

Adresse : Commission d'achats SPV, secrétariat central SPV, ch. des Allinges 2, 1006 Lausanne.

Section d'Aigle

La visite de l'usine thermique de Chavalon, décidée par la section lors de sa dernière assemblée, aura lieu le **mercredi après-midi 28 juin 1972**. Rendez-vous à 14 heures directement devant l'usine.

Une intéressante documentation sera adressée à tous les participants qui s'annonceront préalablement auprès du président de section : R. Ballif, La Muraz, 1844 Villeneuve, tél. (021) 60 11 87.

Postes au concours

Les postes suivants sont mis au concours. Obligations et avantages légaux.

Les inscriptions doivent être adressées au Département de l'instruction publique et des cultes, service de l'enseignement primaire - **Bureau du personnel**, rue de la Barre 8, 1005 - Lausanne, jusqu'au **21 juin 1972** dernier délai.

Nyon

Maîtresse ménagère (enseignement en classes à options).

Entrée en fonctions : 28 août 1972.

Ne se présenter que sur convocation. Les candidates sont priées de s'annoncer dès que possible à la direction des écoles primaires et de lui adresser directement les certificats et autres pièces.

Groupe scolaire du Plateau du Jorat Saint-Cierges

Maîtresse ménagère (enseignement en classes à options).

Entrée en fonctions : immédiate.

En même temps qu'elles s'inscrivent au département, les candidates voudront bien adresser un double de leur lettre de postulation à M. Hector Martin, président de la commission scolaire, 1099 Saint-Cierges.

Savigny

Instituteur ou institutrice primaire (début d'activité au Collège du Jorat). Entrée en fonctions : 28 août 1972. Appartenance à disposition.

Rédacteur de la rubrique vaudoise

Jean FLUCK, Valmont 1, 1010 Lausanne, tél. (021) 32 02 84.

Genève

LA SPR UNE ET DIVERSE

Pléthore, pénurie ou stabilité du corps enseignant

Pour combattre la pénurie de maîtres brevetés qui a sévi au cours de ces dix dernières années, le DIP a pris toute une série de mesures favorisant l'entrée aux études pédagogiques. Les plus importantes de ces mesures ont été :

- la reconnaissance de plusieurs équivalences de titres : diplôme décerné par l'école supérieure de commerce ; baccalauréat ;
- la création d'un examen de culture générale destiné aux personnes qui

ne possèdent pas les titres requis pour l'admission aux études pédagogiques (classes enfantines et primaires spécialisées) ;

- la suppression du concours d'admission aux études pédagogiques ;
- l'abaissement de 5 à 3 ans de la durée de l'engagement des jeunes brevetés ;
- la suppression du délai d'attente de 10 ans pour les instituteurs en possession d'une licence et désireux de passer dans l'enseignement secondaire ;
- l'admission aux études pédagogiques, de cas en cas et sur dérogation du Conseil d'Etat, de candidats ayant dépassé la limite d'âge ;
- l'admission aux études pédagogiques, de cas en cas et sur dérogation du Conseil d'Etat, de candidats étrangers.

L'ensemble des mesures énumérées ci-dessus a eu pour effet d'augmenter de façon très sensible l'entrée de candidats aux études pédagogiques. De plus, le DIP a procédé par deux fois à la stabilisation dans leurs fonctions de certaines catégories de suppléants. En conséquence, l'effectif de personnel nommé par arrêté du Conseil d'Etat n'a cessé de croître, ce qui n'a pas eu la même influence sur les différents secteurs de l'enseignement.

Secteur enfantin

Dès 1969, le corps des suppléants a pu être diminué grâce au fait que les arrivées de nouveaux brevetés étaient plus nombreuses que l'augmentation du nombre de classes. De fait, c'est dans ce secteur que les problèmes vont se poser, car, si les statistiques disent vrai, c'est là que nous allons trouver du personnel excédentaire.

Secteur primaire

Pour ce qui est de ce secteur, l'arrivée de nouveaux brevetés correspondra, à peu de chose près, aux départs et à l'ouverture de nouvelles classes, ce qui implique la présence de suppléants à la tête des classes pendant plusieurs années encore.

Secteur spécialisé

L'arrivée de fortes volées de nouveaux brevetés ne va pas tarder à créer des problèmes au DIP.

L'examen des statistiques du service de la recherche sociologique a amené la DEP à créer une commission de recrutement, commission formée de représentants de la direction, de la conférence des inspecteurs, de la SPG et de l'association des maîtres suppléants afin d'étudier les mesures à prendre face à cette nouvelle situation.

Cette commission a pris la décision de

garantir un emploi au sein du DIP à tous les suppléants (ce qui n'implique pas forcément la tenue d'une classe). Cette solution s'étant révélée juridiquement impossible, le problème est à nouveau à l'étude.

Cette même commission s'est aussi penchée sur le problème des titres requis pour l'admission aux études pédagogiques et sur le mode de sélection des candidats.

Titres requis

Secteur enfantin

La SPG demande que les titulaires de ces degrés soient porteurs de la maturité, alors que les représentants de l'autorité attendent les décisions à venir concernant l'école de psychologie des sciences de l'éducation (EPSE) pour savoir s'il faudra admettre ou non les candidates sortant de la nouvelle école de culture générale.

Secteur primaire

Tout le monde est d'accord pour exiger la maturité pour les titulaires de ces degrés.

Secteur spécialisé

L'unanimité s'est faite pour l'exigence de la maturité pour les enseignants de ce secteur. De plus, la commission a préconisé que la formation des maîtres de classes spécialisées ait lieu après que ceux-ci ont obtenu un brevet d'enseignement primaire.

Il faut voir l'exigence par la SPG de la maturité pour tous les secteurs d'enseignement dans l'optique de la formation continue des enseignants et de l'obtention, à la fin des études pédagogiques, d'un brevet trouvant son équivalence sur le plan universitaire. De plus, cela permettrait à un enseignant de passer d'un secteur dans un autre, moyennant seulement un complément d'information.

Mode de sélection des candidats

En ce qui concerne la première année des études pédagogiques, toute la commission a été d'accord pour qu'il s'agisse d'une année probatoire. Les candidats seront sélectionnés, à la fin de cette année, en fonction du contingent fixé par le DIP.

A propos du contingent, il faut noter qu'il sera déterminé selon les besoins de chaque secteur d'enseignement, le nombre de dames et de messieurs étant fixé séparément afin de préserver un équilibre voulu par le chef du DIP.

Conclusion

Le problème du recrutement est un problème extrêmement complexe. Tant que les décisions concernant les titres requis pour l'admission aux études pédagogiques et le statut des maîtres suppléants n'auront pas été prises, il sera difficile de préciser de quelle manière évoluera la situation.

S. Barbey.

Assemblée générale extraordinaire

Compte rendu de la séance du 9 juin

Ordre du jour en 2 points principaux : réorganisation du comité SPG et Statut du personnel suppléant, dont chacun aurait mérité à lui seul qu'on lui consacre une soirée. C'est dire l'importance que revêtaient les décisions à prendre vendredi 9 juin. Nos membres l'avaient compris et tout au long de la soirée on a senti que, loin d'être indifférents, certains silences traduisaient le temps de réflexion que chacun s'accordait avant de choisir telle ou telle solution.

Réorganisation du comité

a) Champ d'activité

Réorganiser le comité, c'est poser tout d'abord la question de son champ d'activité. Faut-il le réduire, le cantonner à des domaines plus stricts, gagner en efficacité sur certains plans mais renoncer du même coup à faire connaître et admettre le point de vue de la Société pédagogique genevoise sur des problèmes d'ordre plus général. A une période où chacun prétend dire son mot sur l'ensei-

gnement, serait-il judicieux que les enseignants renoncent à jouer leur rôle dans la vie publique et se retirent sous leur tente ?

Il ne faut pas oublier non plus qu'en octobre 1971, l'assemblée administrative annuelle avait manifesté sa confiance au comité, en approuvant le rapport présidentiel qui se prononçait pour l'extension des activités de la SPG tout entière, et non seulement de celles du comité. Il y aura d'ailleurs là une démarche à entreprendre à la base, auprès des collègues

dans les écoles, pour qu'à l'avenir les interventions de la SPG soient mieux connues et que chaque membre se sente personnellement concerné par l'action que mène le comité.

Opposée à la réduction des activités de la SPG, l'assemblée estime au contraire qu'il convient de les étendre encore.

b) Secrétaire général ou président détaché de sa classe ?

Dans son mémoire, le comité a clairement expliqué pourquoi il ne pouvait continuer à œuvrer utilement dans les conditions actuelles. En particulier, la charge de président est très lourde et se traduit, dans la pratique, par une activité consacrée à mi-temps à la SPG. Avant d'aller de l'avant, on pose donc comme préalable, qu'un membre de la SPG peut être détaché de sa classe pour assumer la tâche de président, ou de secrétaire général.

Président détaché ou secrétaire détaché ? Les avis sont partagés.

Sans négliger les avantages que pourrait présenter l'engagement d'un secrétaire général, il faut relever les inconvénients de cette solution : le secrétaire général, sorte d'éminence grise, n'a de compte à rendre qu'au comité ; son activité se passe plus en coulisse qu'au grand jour. Le président, lui, est responsable face à l'assemblée ; sa manière de conduire les affaires au cours de l'année justifiera, ou non, sa réélection. Tandis que le secrétaire n'aura pas à craindre, tout au moins dans des limites beaucoup plus vagues, de voir rouler sa tête dans la sciure !

L'assemblée porte son choix sur le « président détaché de sa classe », solution qui offre de plus grandes garanties de démocratie. Précisons d'emblée que les décisions prises le 9 juin ne le sont que sur les principes. Il faudra attendre que l'AAA de cet automne ratifie les modifications statutaires et budgétaires qui en découlent. Dans le cas où l'AAA refuserait cette ratification, les dépenses occasionnées pour l'exercice 1972-1973 seraient prises sur le fonds de réserve et le problème devrait être réexaminé entièrement.

La décision importante, que prend aujourd'hui la SPG fera date dans les annales romandes. C'est une expérience originale que nous allons tenter ; elle méritera qu'on suive de près son évolution.

Statut du personnel suppléant

Les faits ont été exposés longuement dans un document adressé à tous nos membres ; inutile donc d'y revenir. La

situation est suffisamment complexe, et vouloir résumer à tout prix risquerait de déformer la réalité. Rappelons cependant que le terme « stabilisation » s'il peut au premier abord, susciter quelque émoi, n'est ici utilisé que... parce qu'on n'en a pas trouvé de plus adéquat. Faute de grive...

Après une discussion intéressante et positive, dénuée de toute acrimonie, au cours de laquelle chacun a eu l'occasion d'obtenir les éclaircissements ou les apaisements qu'il désire, l'assemblée vote la résolution suivante :

Les membres de la Société pédagogique genevoise, réunis en assemblée générale extraordinaire le 9 juin 1972, considérant :

1. l'urgence d'élaborer, pour le personnel suppléant de l'enseignement primaire ou infantin, un statut administratif ;

2. la nécessité de trouver une solution définitive au problème du personnel suppléant ;

3. les avantages que constituerait, pour l'école genevoise en général, une meilleure intégration des suppléants au sein du corps enseignant ;

considérant, d'autre part, que les tractations en cours ne permettent aucune prise de position arrêtée,

mandatent le comité de poursuivre les négociations en vue d'une garantie d'emploi du corps enseignant suppléant en fonction en septembre 1972, sur la base légale des articles 135a et 137.

Afin, notamment, de sauvegarder un large accès à l'enseignement pour de nouveaux brevetés, ils subordonnent l'accord de leurs représentants aux conditions suivantes :

1. Abrogation de l'article 135a dès la

conclusion des accords sur la garantie d'emploi.

2. Participation de la SPG à la détermination du contingent des candidats autorisés à poursuivre leurs études pédagogiques à la fin de la première année, selon des principes garantissant une formation normale des enseignants brevetés.

3. Reprise des négociations sur la date d'entrée en vigueur de l'exigence « maturité » pour tous les enseignants.

4. Elaboration d'un règlement concernant les permutations :

a) du secteur infantin dans le secteur primaire ;

b) du secteur spécialisé dans le secteur primaire ;

pour les enseignants ne possédant pas les titres exigés pour l'enseignement primaire.

Ils souhaitent vivement que la stabilisation qui pourrait être ainsi accordée, incite le Département de l'instruction publique à mettre tout en œuvre :

1. Pour une mise en place rapide d'une éducation permanente des enseignants selon les propositions de la SPG.

2. Pour l'abaissement systématique de l'effectif moyen des élèves par classe.

3. Pour l'affectation aux tâches de recherches les plus urgentes, d'instituteurs et d'institutrices attirés par de telles activités.

En résumé, soirée intéressante, discussions à la hauteur des sujets abordés ; plus de 150 membres conscients de l'importance des projets débattus, conscients aussi de leurs responsabilités face à l'avenir de la Société pédagogique genevoise en particulier, et de l'enseignement en général.

Liliane Urben.

Bilan et conte de fin d'année

Mardi matin. 10 heures. La cloche vient de sonner. Rapide déclin dans ma tête : mauvaise ma leçon de lecture ? Non, fade. Je reste sur ma faim ; les enfants aussi, sûrement.

Pas le temps d'épiloguer, c'est mon jour de surveillance à la récréation, il faut descendre.

Dans la cour exposée aux quatre vents, un petite bise aigrette nous saisit. Elle se faufile dans les manches de mon manteau, trop léger pour un printemps qui se fait tirer l'oreille. Le cœur me vire du gris monotone au violet amer. Je pense au café que mes collègues oublieront de me préparer.

Tout autour de moi, un tourbillon de

150 gosses qui courent, sautent, se tireillent, crient et piaillent sur un ton suraigu. Je vais être engloutie par cette marée tumultueuse et vivante. Aujourd'hui je n'ai vraiment pas envie de me mêler à ces jeux, ni de laisser un pan de doublure dans une course à cloche-pied. Aujourd'hui j'ai 150 fois 5 ans. Une buée morne m'envahit l'esprit. J'aurais mieux fait de me consacrer à l'idéal de « Salut les mémés » : M-M-M, ménage-mômes-mari, avec pour corollaire les magazines féminins et une vue panoramique sur la vie sentimentale de Mireille Mathieu ou de l'ex-impératrice d'Iran (j'ai oublié son nom, il faudra que je me recycle).

Tout à coup, dans ma main en forme

de griffe, se glisse, tout doux, une petite patte chaude et ronde. Alexandre. Rondouillard, maladroit et malhabile à cause d'une vue très diminuée, que d'épaisses lunettes ne parviennent pas à améliorer. A la maison on l'appelle plum-pudding. Il tient serré contre lui, quelque chose en peluche, râpé, usé. Et Alexandre me raconte les aventures de son écureuil, grand voyageur qui a visité tous les pays d'Afrique et d'Asie et même le pôle Sud, là où les habitants s'appellent des pingouins. « Et ton écureuil n'a jamais froid ? » « Non, parce que le soleil est son cousin et il le réchauffe. Et la lune est sa cousine ; elle éclaire la nuit pour qu'il n'ait pas peur. »

Claude nous a rejoints ; elle nous parle de son père, devenu pommier depuis la semaine dernière. A un insecte qui descend en piqué, nous lançons un clin d'œil ; nous voilà partis en papillon-stop vers le monde merveilleux, extraordinaire, drôle et pathétique, le monde sans frontière, où bêtes et arbres parlent, où les hommes, parfois, se taisent ; le monde imaginaire de l'enfance. On y croise des fleurs grandes comme des maisons et des

maisons pas plus grandes que les enfants. La mort c'est pour rire, la guerre aussi.

Capitaliste de l'innocence et de la poésie, j'amasse des trésors de fraîcheur, que me distribuent sans compter de gentils princes désintéressés. La bise a rentré ses aiguilles, il fait clair et léger.

Une bulle stridente éclate à nos oreilles. Nous retombons en carambole sur le pavé du préau. La récréation est finie, le charme est rompu. Mais pas le lien qui m'attache à ce métier déroutant, un jour terne, le lendemain chaleureux et plein d'imprévus.

L'idéal M-M-M ? Tans pis, je passe mon tour.

Liliane Urben.

Rédacteur de la rubrique genevoise

Jean MERMOUD, ch. de la Grande-Gorge 12, 1255 Veyrier, tél. (022) 42 48 81.

Collaboratrices :

Liliane URBEN, ch. du Renard 44, 1211 Le Lignon.

Josiane CHARBONNIER, pl. du Temple 6, 1227 Carouge.

Pourtant, à la fin de cette année scolaire longue, l'équilibre ne paraît pas encore être entièrement rétabli à quelques unités près.

Si la pénurie n'est pas criante, un léger déficit subsiste pourtant.

Le bonheur des uns fait le malheur de la République

Ce déficit est d'ailleurs provoqué par... d'heureux événements qui n'arrangent pas forcément la République. En effet, le mariage de plusieurs jeunes institutrices est une des causes — si ce n'est pas la cause ! — de la pénurie. Faudra-t-il attaquer ce mal par la racine en optant pour le système jurassien qui connaît une Ecole normale pour les filles et une autre pour les garçons et pas trop proche de la première. Rassurons ceux que nos propos pourraient inquiéter. Personne n'y songe !

Dans l'enseignement secondaire, la pénurie semble maintenant résorbée. La politique de démocratisation des études porte ses fruits. Cette année, le jeu des postulations s'est effectué dans des conditions normales. Tous les postes ont été pourvus sans difficultés.

C. Z.

Neuchâtel

LA SPR UNE ET DIVERSE

Pléthore, pénurie ou stabilité du corps enseignant

Une certaine stabilité

Le problème de l'évolution du « marché de l'emploi » dans une profession telle que la nôtre est assez délicat. S'il est difficile d'établir un diagnostic précis, on peut, néanmoins, dégager certaines tendances dans notre canton.

Il y a 10 ans, la pénurie était grave et le rapport du 31^e Congrès de la Société pédagogique romande de Montreux, en 1966, intitulé « La pénurie du corps enseignant et les moyens d'y remédier » indique, qu'au 31 décembre 1961, il manquait dans le canton de Neuchâtel 101 instituteurs et institutrices sur 605 postes. Les 101 « trous » étaient « bouchés », à l'époque par 49 normaliens qui auraient été censés poursuivre leurs études et qu'on avait distrait de leur école pour faire face à la crise et par 52 auxiliaires qui ne possédaient pas les titres requis.

Incontestablement depuis cette période pénible, la situation s'est redressée.

L'Ecole normale exerce un certain prestige

Dans le rapport du Département de l'instruction publique pour l'année 1971, on peut lire : « L'heureux accroissement de l'effectif des dernières volées de candidats à l'enseignement primaire et pré-professionnel nous a permis de répondre à la majeure partie des besoins exprimés par les autorités scolaires. Un léger déficit a pu être comblé par le retour de quelques brevetés neuchâtelois et en engageant une dizaine d'instituteurs et d'institutrices provenant d'autres cantons ou de l'étranger. Nous devons répéter ici combien est efficace à plus d'un titre l'action déployée par l'Ecole normale. » Il est vrai que, dans notre canton, cet établissement jouit d'une très bonne cote et les dernières volées atteignent presque la centaine d'étudiants. Celle de 1971-1973 compte 59 jeunes femmes et 30 jeunes gens.

Comité central

Recours au Tribunal fédéral

Comme nous l'avions signalé dans les précédents articles consacrés à l'affaire d'Enges, notre collègue Paul Maumary a interjeté recours auprès du Tribunal fédéral contre la décision prise par le Conseil d'Etat. Dans un premier temps, le président de cette instance a décrété la suspension de toute mesure touchant notre collègue jusqu'au prononcé du jugement. Cette suspension exerce ses effets notamment sur la jouissance de l'appartement que notre collègue occupe au collège d'Enges.

Affaire de Boudry

Il y a quelque temps, trois de nos collègues recevaient de la commission scolaire de Boudry une lettre d'avertissement assortie de menace de révocation. Bien qu'individuelles, les lettres rédigées dans les mêmes termes, ou peu s'en faut, reprochaient à nos collègues leur manque de collaboration vis-à-vis de l'autorité scolaire, et notamment de l'administrateur des écoles.

Nos collègues, tout en réfutant les

accusations portées contre eux, et cela avec l'appui de tous les enseignants du collège, ont alerté le Comité central de la SPN, lequel est intervenu auprès du DIP afin que celui-ci entreprenne toute démarche susceptible de ramener un climat de travail serein à l'Ecole de Boudry.

Une enquête a donc été menée par les soins du chef de service de l'enseignement primaire et préprofessionnel et l'inspecteur d'arrondissement.

Les parties en cause ont été longuement entendues. Nos collègues ont en outre été appelés à remplir un questionnaire portant sur le climat général de travail à Boudry, les relations entre autorités et enseignants, leurs vues sur le principe de la collaboration mise en cause.

Il avait été convenu que, l'enquête terminée, le département ferait part de ses conclusions à une délégation du CC de la SPN. Or, avant que cette entrevue ait pu avoir lieu, la commission scolaire de Boudry convoquait individuellement les trois collègues en question, puis le corps enseignant dans son ensemble afin de leur faire part de ces conclusions.

Cette procédure, non conforme à ce qui avait été prévu entre la SPN et le DIP a, à juste titre, inquiété nos collègues. Ils se sont rendus à la convocation de la commission scolaire, mais n'ayant pu, de leur côté prendre connaissance du libellé de la « commission d'enquête », se sont bornés à en prendre acte, se réservant un droit de réplique, après que la délégation du CC ait obtenu les éclaircissements nécessaires du DIP.

Le travail des émissaires du département s'est révélé dès le départ très ardu, car les positions étaient fortement arrêtées.

On peut toutefois s'étonner que le problème, de relations d'ordre administratif qu'il était au départ, ait glissé sur le plan pédagogique, domaine qu'il n'appartient pas à la commission scolaire d'apprécier. En tout état de cause, le mécontentement des autorités de Boudry vis-à-vis de nos collègues ne pouvait viser que les rapports d'ordre administratif, soit, comme la lettre d'avertissement le mentionne, la « collaboration » entre enseignants et autorité scolaire. Il se pourrait d'ailleurs que le mot et la chose n'aient pas la même signification chez les uns et chez les autres.

Mais il est bien difficile, dans une petite ville de faire abstraction de tout caractère passionnel, de tels différends, d'ordre quasiment « technique », amènent fatalement sur le tapis des questions d'ordre personnel, allant jusqu'aux « ragots » de toute espèce.

La délégation du CC a tout de même

été quelque peu surprise à l'audition de la « sentence » du DIP, laquelle admettait le bien-fondé de la lettre de la commission scolaire de Boudry, au vu des « antécédents pédagogiques » des collègues en question.

C'est là, estimons-nous, déplacer le problème, le porter sur un plan qui concerne en premier lieu le DIP. La commission scolaire, du reste, n'a avancé aucun argument sérieux de cet ordre.

Nos collègues, pas plus que le CC d'ailleurs n'ont pu accepter sans autre ces conclusions.

Il faudra donc bien en découdre. Dans ce but, la commission scolaire de Boudry a proposé une séance plénière consacrée à ce problème, séance à laquelle seront conviés deux représentants du DIP et deux représentants de la SPN.

Sur le fond du problème, disons d'emblée que la SPN attache une grande importance à la collaboration entre les autorités et les enseignants. Toutefois, la simple exécution de directives ne saurait se targuer d'être une véritable collaboration. Les enseignants sont des gens responsables, animés d'un certain bon sens auquel on aurait tout intérêt à faire crédit, au stade de l'élaboration des projets d'abord.

Sur ce thème, signalons que deux des collègues incriminés ont été les principaux artisans de la dernière Fête de la jeunesse à Boudry. Cette charmante petite ville n'est pas la seule du canton dans laquelle on a le sentiment que la collaboration des enseignants n'est souhaitée que dans un nombre très limité de circonstances, à l'exclusion, bien entendu, des vrais problèmes d'organisation scolaire.

Nous pouvons constater d'ailleurs que si la participation des associations d'enseignants à l'élaboration de l'école à l'échelon suisse (par l'intermédiaire de KOSLO), à l'échelon romand (par la SPR et la Conférence des présidents d'associations d'enseignants), à l'échelon cantonal (par la SPN) n'est plus contestée, même, est devenue un élément essentiel de la « machine scolaire », le principe en est encore à ses balbutiements à l'échelon régional ou communal.

Jardinières d'enfants

L'Association neuchâteloise des jardinières d'enfants, devenue sous-section de la SPN a invité le CC à se faire représenter à son assemblée générale. C'est notre collègue Hélène Jeanneret de La Chaux-de-Fonds qui a assuré la liaison.

Nos collègues de l'enseignement pré-scolaire se sont donné de nouveaux statuts dont un point important est à relever : seules les JE nanties d'un titre

reconnu pourront faire partie de l'association. D'autre part, un journal corporatif, le « BANJE » (Bulletin de l'Association neuchâteloise des JE) assurera et maintiendra le contact entre les membres de l'association. Il va de soi, du reste, que les colonnes de l'« Educateur » sont ouvertes à nos collègues.

Information à l'EN

Comme de coutume, le CC, répondant à l'invitation du directeur de l'Ecole normale, déléguera deux ou trois collègues qui présenteront aux normaliens la SPN ainsi que la SNPP.

Echelle de traitement

Nous avons déjà signalé, dans ces colonnes le travail d'une commission restreinte de l'association de nos collègues secondaires, relatifs à l'étude prochaine d'une nouvelle échelle de traitement. Notre collègue Claude Jaquet, de Fleurier, membre de cette commission présente le fruit de ces réflexions au CC.

Trois possibilités s'offrent à la SPN, avant que le problème soit discuté au Cartel cantonal VPOD :

- attendre que cet objet soit mis à l'ordre du jour ;
- désigner une commission interne qui préparerait un plan parallèle à celui de nos collègues secondaires ;
- proposer à nos collègues la constitution d'une commission mixte qui s'inspirerait du travail déjà ébauché.

Le CC souhaiterait que ce travail puisse, dès le départ être entrepris en commun, même si, on peut le prévoir, des divergences de vues devaient se présenter en cours d'étude.

Pour la SPN, cependant, la révision de l'échelle des traitements des enseignants reste liée au problème de leur formation.

Intégration

La commission officielle chargée d'étudier les modalités d'intégration de la section préprofessionnelle à l'enseignement secondaire a tenu une première séance. Elle a procédé à un tour d'horizon général et établi un inventaire des points à traiter. Nos délégués ont insisté sur le fait que pour la SPN, le rapport du groupe de travail présidé par M. Hugli constitue un document de base et que par conséquent toute initiative régionale dans le domaine de l'intégration doit être suspendue.

Il s'agit, en premier lieu de sauvegarder l'originalité propre à chaque section, ce qui postule notamment, pour la section P, le respect du statut des maîtres

« généralistes » et de leur engagement pédagogique. On ne saurait donc envisager des modifications à l'horaire de maître de la section P sans son accord.

Rappelons que les thèmes du « rapport Hugli » ont été adoptés par une assemblée générale de la SPN, le 27 octobre 1971.

G. B.

† Willy Guyot

Le vendredi 2 juin 1972, le corps enseignant primaire et préprofessionnel du Locle apprenait avec stupeur le décès subit de notre ancien collègue Willy Guyot, retraité depuis trois ans.

Le jeudi, jour de sa mort, il participait encore à une séance du comité de la SPL dont il était président d'honneur.

On ne peut mieux souligner l'importance et la place qu'occupait dans sa vie professionnelle la Société pédagogique neuchâteloise. Il avait une conception très élevée de la solidarité syndicale. Ses convictions en la matière l'amènèrent très tôt à prendre des responsabilités, à payer de sa personne et de son temps, à se mettre tout entier au service de ses collègues par le canal de son association professionnelle. Il présida durant plus de vingt ans la section locloise de la SPN, puis en fut durant 16 ans le délégué au comité central. A ce titre il assumait avec distinction et clairvoyance la rédaction de la chronique neuchâteloise dans l'« Educateur ». Il fut un « bulletinier » modèle, à qui aucun problème propre à la profession n'était étranger. Il pouvait ainsi en informer les collègues avec la pondération, le sérieux, parfois l'humour qui faisaient partie intégrante de sa nature d'homme, et cela au moyen d'un style sans faille.

En 1951, il fut l'un des artisans de la syndicalisation de la SPN. Il ne cessa depuis lors, et cela jusqu'à sa mort, d'assurer la liaison entre le CC de la SPN et le Cartel cantonal VPOD. Il suivit de très près également les travaux de la SPR marquant ainsi son intérêt à tout ce qui touche à la profession, ce qui lui permettait d'envisager et de dominer les problèmes pendants avec une largeur de vue rare. Il savait cultiver la collégialité et l'amitié. Il avait mis au point, pour la section du Locle, un fichier des anniversaires, et ne manquait jamais d'apporter, le moment venu, le salut cordial, le bon souvenir de la SPN aux collègues retraités qui fêtaient leurs 70, 75, 80 voire 90 ans.

Esprit curieux et avide de connaissances, il lisait beaucoup. Ne disait-on pas qu'il lui arrivait de prendre connaissance d'une publication, tout en essayant la

vaisselle, le linge d'une main, la brochure de l'autre...

Il fut également l'instigateur et l'organisateur des voyages de printemps et d'automne de la SPN. Les participants à ces excursions diraient mieux que moi combien tout était minutieusement préparé, et quelles richesses furent ainsi découvertes, tant en Suisse, qu'en Europe.

Nous ne reverrons plus les initiales W. G. dans l'« Educateur », car, faut-il le dire, il accepta toujours volontiers de représenter la SPN à diverses manifestations, et ne manqua jamais d'en faire tenir la relation au bulletinier « libre à lui de la transmettre s'il la jugeait de quelque intérêt... ».

Les quelques années au cours desquelles on « jouit de sa retraite » furent pour lui chargées et parfois sombres. Atteint lui-même par la maladie qui faillit le priver de la vue, il était douloureusement affecté par la maladie de sa femme, M^{me} Guyot, notre ancienne collègue et de son fils Charles-Emile, notre collègue,

que chacun se souvient avoir vu dans le film du centenaire « Quand nous étions petits enfants ».

Il ne cessa néanmoins de s'intéresser très vivement à l'activité de la SPN et ne manquait aucun des comités ou assemblées auxquels il était convié.

Le cadre de cette chronique ne nous permet pas de nous étendre sur les autres activités sociales et religieuses qui firent de Willy Guyot un homme au sens plein du terme.

Le comité central, le comité de la section du Locle, la SPN tout entière tiennent à apporter à M^{me} Guyot et à ses quatre enfants leur témoignage de sympathie et de reconnaissance.

G. B.

Rédacteur de la rubrique neuchâteloise
Georges BOBILLIER, Jeanneret 39a,
2400 Le Locle, tél. (039) 31 32 29.

Fribourg

LA SPR UNE ET DIVERSE

Pléthore, pénurie ou stabilité du corps enseignant

Source de ce rapport

La nature même de cette modeste analyse implique à l'évidence le recours à des données et des renseignements de première importance qui sont le reflet authentique de la réalité. C'est dire que la présentation de cette relation, forcément incomplète, a pu être établie grâce à l'obligeance de M. Simonet, chef de service à l'enseignement primaire, qui a bien voulu mettre à notre disposition un document très suggestif intitulé « Etude rétrospective des besoins futurs en maîtres primaires », cette dernière expression comprenant naturellement les enseignants des deux sexes, de même que le personnel temporaire. Cette étude avait été rédigée par l'Office cantonal de statistique, en collaboration avec le Centre électronique, sur la base des données fournies par le Service de l'enseignement primaire. Elle condensait les résultats d'une enquête approfondie faite en 1965 permettant d'établir des probabilités valables pour les années subséquentes, donc pour la période qui nous intéresse face à

l'avenir. Les renseignements compilés par l'OCS datent en partie de 1945, mais surtout de l'année 1952, donc d'une vue programmée sur une durée de 20 ans.

Cette statistique fouillée analyse le mouvement du personnel enseignant à travers l'évolution démographique survenue dans le canton durant les deux décennies ; elle porte particulièrement sur :

- la progression des naissances, très variable selon les régions ;
- la classification des communes, rurales, urbaines et les communes dites mixtes, c'est-à-dire qui évoluent vers le caractère urbain ;
- le dépeuplement de certaines régions rurales mis en parallèle avec l'augmentation de population dans les villes et communes mixtes ;
- l'effectif des classes qui évolue vers un allègement, c'est là d'ailleurs un postulat qui a fait récemment l'objet d'une recommandation expresse du corps enseignant ;
- l'intégration dans nos classes des nombreux enfants d'origine étrangère.

Ainsi, comme ailleurs en Suisse romande, on constate le double phénomène suivant : disparition de plusieurs postes d'enseignants dans certaines zones rurales par suite de regroupements scolaires, donc un affaiblissement sensible, parfois très marqué, des effectifs ; d'autre part,

l'afflux de main-d'œuvre indigène vers les centres qui s'industrialisent. Une autre raison de la diminution des effectifs, dans le secteur primaire, réside dans le fait qu'un nombre croissant d'élèves, dans les communes rurales, accèdent au niveau secondaire.

Ce qu'enseigne la statistique

a) L'évolution du corps enseignant de 1951-1952 à 1972

Années	Instituteurs	Institutrices	dont sœurs enseignantes	dont ne rempl. pas les cond. d'une nomin.	TOTAL
1951-1952	303	328	(158)	(12)	631
1965	298	414	(128)	(84)	712
1968	321	440	(106)	(82)	761
1972 1 ^{er} mai	361	527	(91)	(88)	888
Différences d'une période à l'autre					
1952-1965	— 5	+ 86	(— 30)	(+ 72)	+ 81
1965-1968	+ 28	+ 26	(— 22)	(— 2)	+ 49
1968-1972	+ 40	+ 87	(— 15)	(+ 6)	+ 127
Situation en 1972					
	+ 58	+ 199	(— 67)	(+ 76)	+ 257

b) Remarques sur l'effectif de chaque sexe

Ce tableau fait ressortir le bond qu'accuse spécialement le nombre des enseignants qui de 761 en 1968, ascende au total de 888 au 1^{er} mai 1972, d'où une différence de 127, soit une augmentation d'environ 22 à 28 personnes par an.

Il est d'autre part intéressant et significatif d'établir un rapport entre l'effectif des instituteurs comparé à celui des institutrices qui se chiffre comme suit :

en 1952 : 303/328, soit 48 % d'instituteurs contre 52 % d'institutrices,

en 1968 : 321/440, soit 42 % d'instituteurs contre 58 % d'institutrices,

en 1972 : 361/527, soit 40,5 % d'instituteurs contre 59,5 % d'institutrices.

La progression du nombre des enseignantes démontre bien que le corps enseignant se féminise : par contre l'élément féminin, dans une notable partie de son effectif, accuse une durée d'activité courte puisqu'à peine 30 % des institutrices restent en fonction. Le même phénomène, celui de la féminisation du personnel enseignant, s'observe également dans plusieurs cantons, notamment dans tous les cantons de Suisse romande.

c) Réflexions sur l'évolution de l'effectif global

A l'examen du tableau qui précède, on en déduit que :

— la répartition des classes de langue française et de langue allemande cor-

respond à peu près à la répartition géographique des langues ;

— l'augmentation du nombre des classes, 127 en 5 ans, a été entièrement couverte par des institutrices ;

— les institutrices ont non seulement compensé la diminution des maîtres (— 5), elles ont comblé partout les vides laissés par les sœurs enseignantes dont l'effectif a considérablement diminué ; elles ont enfin occupé les postes créés par les dédoublements ;

— alors que depuis 1952, le nombre des instituteurs n'a augmenté que de 58 personnes, celui des enseignantes a passé de 328 à 527 d'où une augmentation de 199 unités ;

— en regard d'une diminution de 67 sœurs enseignantes, celui des institutrices a passé ces 20 dernières années de 170 titulaires à 436 ;

— en 20 ans, l'effectif global du corps enseignant primaire accuse une augmentation de 257 personnes, soit une augmentation de 41 % par rapport à celui de 1952, ce qui correspond à plus de 2 % par an ;

— pour couvrir en partie l'augmentation des classes, on a dû faire appel à du personnel dont la formation et l'âge ne permettent pas une nomination officielle : retraités, institutrices mariées, froebéliennes, formation extraordinaire, étudiants et autres dont le nombre total en fonction au 1^{er} mai 1972 s'élève à 76 ;

— enfin, l'intervention de 31 jumelages

scolaires opérés en 1967-1968, avait entraîné la suppression de 17 postes d'instituteurs, ce qui a faiblement enrayeré la progression de l'effectif nécessaire ;

— la tendance de plus en plus marquée à diminuer les effectifs des classes, en les ramenant à un contingent de 25 élèves, n'est pas pour porter remède au manque endémique de personnel ;

— d'autres causes moins perceptibles dans leurs effets, qui ne sauraient entrer dans cette brève analyse, influencent dans une certaine mesure la persistance de la pénurie.

Y a-t-il pénurie ou non ?

Le tableau inséré ci-dessus et qui illustre bien l'évolution de l'effectif enseignant, démontre que la pénurie est réelle, qu'elle remonte, bien que dans une très faible mesure, à 1952. L'enquête de 1965 accuse par contre un manque de 84 enseignants devant faire l'objet d'une nomination. Depuis quelque 12 ans, la pénurie se situe entre 80 et 90 unités, oscillant entre 9 et 11 %. Cette proportion, bien qu'elle paraisse stationnaire, n'en préoccupe pas moins activement l'autorité.

Cet état de fait, analysé en fonction de l'éventail des communes, n'a rien d'alarmant dans l'immédiat puisque d'abord tous les postes sont pourvus, qu'une sollicitude toute particulière entoure dans leur tâche les enseignants non brevetés, qu'un certain nombre de retraités encore très valides acceptent de poursuivre leur activité pendant 2 ou 3 ans dès leur mise à la retraite et qu'enfin les institutrices mariées (34 en 1968) peuvent accéder à une nomination. Notons en outre que la formation extraordinaire, bien que contestée encore dans certains milieux, a permis de pallier quelque peu l'effet de la pénurie qui est loin d'être particulière à notre canton.

Afin de faire face à la situation, qui reste préoccupante, afin de résorber par la voie légale le manque d'enseignants, diverses mesures sont envisagées activement par les instances concernées :

- le canton devrait accélérer la formation des instituteurs soit préparer 15 maîtres de plus par année (mesure en cours), dont les deux tiers approximativement de langue française ;
- admettre encore quelques années, selon des dispositions strictement appliquées, prévues dans le règlement ad hoc du 24 décembre 1971, des éléments de la formation accélérée ;
- il n'y a pas lieu toutefois de former davantage d'institutrices de langue française ;
- accentuer pour quelques années le

rythme de formation des institutrices d'expression allemande ;

e) et, pourquoi ne pas le souligner, reconsidérer tout le problème de l'échelle des traitements afin d'attirer ou de conserver à la profession ceux qu'animent l'idéal et la noble mission de l'enseignant.

Cependant les espoirs et les prévisions ci-dessus restent extrêmement prudents. Quelques indices toutefois permettent de penser, selon les pronostics de l'autorité, que la tendance à la hausse de l'effectif va être freinée, sans préjudice pour le niveau général de l'enseignement. Acceptons-en l'augure avec prudence.

A. Carrel.

fusent. Des cas précis sont évoqués.

Si, à priori, les buts susmentionnés paraissent louables, la façon d'agir nous laisse sceptiques. La prétendue collaboration ne confinerait-elle pas à l'ingérence ? Ne verrait-on pas des parents susceptibles, prétentieux ou malintentionnés, exploiter des vétilles à des fins récriminatoires ? Un climat de suspicion réciproque irait sans doute à des fins contraires...

En réponse à ces objections, M. Thévoz oppose un démenti formel infirmé toutefois par l'évocation de paroles désobligeantes de certains adeptes...

Il sied de préciser que l'école n'a pas attendu l'avènement des associations de parents pour entamer le dialogue avec la

famille. Nous sommes conscients de la mission des parents et de leur droit à être informés. Dans quelle mesure les partenaires de l'éducation ont-ils besoin d'intermédiaires ? Si la présence d'un organisme catalyseur s'avérait indispensable, les enseignants ne sauraient l'admettre sans en définir préalablement les attributions.

Ne serait-ce pas un problème à étudier au niveau de la SPR ?

Nicolas Sallin.

Rédacteur de la rubrique fribourgeoise
Albert CARREL, Reichlen 2,
1700 Fribourg, tél. (037) 22 46 80.

Section de Fribourg

Assemblée de printemps

Cette assemblée qui réunit plus de 60 membres se déroule sous la présidence de notre collègue Claude Oberson, nouveau président.

Après les commentaires et l'approbation des comptes, le président donne lecture de son rapport retraçant les activités de la section. Relevons au passage : le renvoi des dispositions communales sur l'utilisation des locaux scolaires ; l'exhortation destinée aux « marginaux » afin qu'ils rallient les rangs de l'association. M. Alexandre Overney, président cantonal, insiste sur l'importance de l'assemblée générale de Farvagny qui décidera des nouvelles structures de l'Association fribourgeoise.

Les informations ayant trait à la SPF sont livrées par notre collègue Robert Loup, nouveau président. Il sollicite notre collaboration, notamment pour les prochains travaux de CIRCE II.

Association de parents Débat

Depuis quelques mois, des comités de quartiers manifestent leur existence et prennent, à l'égard de l'école, des initiatives controversées par les enseignants.

Notre comité a donc jugé opportun de faire appel au responsable cantonal de l'AFPE, M. Jean-Bernard Thévoz qui définit les buts de l'Association de parents :

- créer des liens entre l'école et les parents ;
- aider les parents dans leur mission éducative ;
- participer aux décisions des autorités et des enseignants.

Le débat est ouvert et les questions

Valais

LA SPR UNE ET DIVERSE

Pléthore, pénurie ou stabilité du corps enseignant

Les renseignements qui vont suivre ont trait uniquement à l'enseignement primaire de la partie romande du canton et englobe les cinq dernières années.

Je remercie ici le service du Département de l'instruction publique pour les documents qu'il a eu l'amabilité de me fournir.

Pénurie

Dans la période qui nous concerne et même au-delà, il faut dire d'emblée que le canton a souffert de pénurie de personnel. Cette situation de marché du travail, pour autant qu'elle ne prend pas des proportions démesurées, est préférable à la situation opposée qu'est la pléthore.

Les causes sont multiples et une analyse profonde demanderait de remonter assez loin dans le temps.

1. Durée réduite de la scolarité

L'école valaisanne, pour des raisons économiques propres au canton, est demeurée pendant de longues années restreinte quant à sa durée. La plupart des localités avaient des années scolaires de six mois seulement. Les enseignants n'étaient rétribués que durant leur activité au service du canton et se trouvaient ainsi dans une situation financière très

précaire. Ce qui a fait qu'un certain nombre d'enseignants, de maîtres surtout, s'est vu dans l'obligation de chercher un emploi plus rémunérateur et à plein temps. Ces départs ont créé des effets que l'on ressent encore aujourd'hui.

2. Cours de faibles volées

Durant une période, restreinte il est vrai, un nombre extrêmement faible de candidats étaient acceptés aux examens d'entrée à l'Ecole normale. Le point le plus bas a été atteint vers les années 1950 où l'on ne trouvait que 6 élèves par année de cours. La mesure se justifiait certes à l'époque, mais l'évolution — que l'on ne peut pas toujours préalablement pressentir et dominer — n'a pas donné raison, à plus longue échéance, à ce mode de faire.

3. Expansion des écoles secondaires

La configuration géographique du Valais a fait que, dans un passé encore assez proche, l'enseignement secondaire était distribué uniquement dans les centres urbains. La régionalisation desdits établissements a créé un appel d'enseignants qui, pour la plupart, sont venus du secteur primaire.

Le même phénomène s'est produit lors de la création de centres professionnels.

4. Poursuite d'études

Le nombre annuel d'enseignants décidant de poursuivre leurs études dans les établissements d'enseignement supérieur est très variable d'une année à l'autre. C'est le désir louable de certains maîtres de faire quelques semestres d'université en vue de l'obtention d'un brevet d'enseignement secondaire, leur procurant une activité à un niveau plus élevé et une rémunération supérieure. Le nombre va grandissant et la progression va se poursuivre, à une allure rapide peut-être, du fait de la mise en place du cycle d'orientation, cycle qui regroupera la totalité des élèves durant les dernières années de la scolarité obligatoire.

5. Obligations familiales

Cette rubrique concerne spécialement les enseignantes. La maternité oblige. Nombre d'institutrices cessent temporairement leur activité pour accomplir leur tâche de mère et d'éducatrice au foyer. Ces arrêts du travail professionnel semblent désavantageux de prime abord au monde en état de scolarisation mais trouvent largement leur contrepartie dans la bénéfique éducation que la vraie mère peut donner à ses propres enfants. C'est gagner en valeur d'avenir. Un investissement bien placé.

La compensation de ces départs momentanés se fait par la reprise d'activité de maîtresses ayant satisfait à leurs obligations familiales.

6. Nouvelles classes

L'expansion démographique du canton, consécutive à son développement économique, nécessite annuellement la création de 30 à 40 classes nouvelles. C'est ici une des raisons principales de la difficulté de trouver le personnel suffisant.

7. Attrait mitigé de la profession

Si le choix de la carrière enseignante était prisée autrefois, l'on se trouve aujourd'hui devant une situation différente. Cette voie demeure une vocation et exige de celui qui la prend : équilibre nerveux, dispositions du cœur, ouverture d'esprit, dons spéciaux d'entraîneurs, caractère à la fois ferme et enthousiaste. Cette activité quotidienne auprès de 25 à 30 enfants ne donne pas l'impression d'être enthousiasmante au départ. Le recrutement de bons éléments se présente ainsi avec une certaine difficulté.

8. Retraite, maladie et invalidité

Les renseignements statistiques nous disent ici que durant ces cinq dernières

années près de 25 enseignants ont annuellement cessé leur activité.

9. Changement de profession et autres motifs

Le total des enseignants figurant dans ces groupes représente un certain nombre de membres. Il s'est amplifié ces dernières années : 20 personnes en moyenne dès la scolarité 1968-1969.

Mesures

Face au total des départs ci-dessus, augmenté des classes nouvelles annuelles, il a été difficile aux autorités compétentes de trouver le personnel nécessaire.

Les nouveaux maîtres et les personnes

reprenant leur activité professionnelle dans l'enseignement ont constitué un certain contingent certes, contingent cependant bien insuffisant pour faire équilibre aux postes à repourvoir.

Il a fallu faire appel aux normaliens et normaliennes de dernière année et leur demander de quitter prématurément leurs études afin de ne laisser aucune classe sans titulaire.

Par cette mesure le vide n'a pas été comblé entièrement et plusieurs enseignants de Suisse romande ou de Belgique ont encore été sollicités à fonctionner dans nos classes.

Le tableau ci-après renseigne plus largement sur les cessations, les arrivées et les reprises d'activité.

Début année scolaire	Cessation			Classes nouvelles	Postes à repourvoir	Nouveaux maîtres	Reprises d'activité	Normaliens Normaliennes	Belges	Enseignants dipl. étr. FR-YD-GE étr.	Autres
	H	F	Total								
1967-1968	23	37	60	7	67	24	12	21	—	10	—
1968-1969	22	40	62	22	84	24	18	20	—	22	—
1969-1970	23	55	78	37	115	55	17	24	—	19	—
1970-1971	26	50	76	40	116	13	12	42	18	27	4
1971-1972	26	62	88	28	118	17	19	54	5	20	3

Vincent Dussex.

Rédacteur de la rubrique valaisanne Vincent DUSSEX, Petit-Chasseur 66, 1950 Sion, tél. (027) 2 47 32.

Divers

Les livres

Au bord du gouffre

De nombreux auteurs se sont déjà inquiétés de la situation chaotique dans laquelle se débat notre monde actuel. Ils ont alors émis des « réflexions au bord du gouffre » qui sont autant d'avertissements parfois pathétiques sur les dangers qui nous menacent tous. Mais si réfléchir est bien, agir après réflexions est encore mieux. C'est même absolument indispensable si l'on veut véritablement éviter la chute fatale au fond du gouffre constitué, si l'on peut dire, par les pollutions de toutes natures, l'inflation galopante, l'irrésistible montée des prix, le déferlement de la criminalité de ceux qui n'ont rien à perdre et, par conséquent, rien à conserver, l'explosion des guerres civiles et autres, etc. Soit. Mais comment

agir ? Et, surtout, en vertu de quels principes fondamentaux qui ne soient par arbitraires ?

C'est pour répondre à ces angoissantes questions que les Editions Cogito viennent de lancer le premier fascicule de leurs Cahiers du logicien. De quoi s'agit-il ?

Devant la notoire et tragique insuffisance de la logique pragmatique ou empirique, ainsi que devant la faillite devenue évidente de toutes les dialectiques spiritualistes et matérialistes connues et expérimentées pour résoudre le problème numéro un, les Cahiers du logicien se sont fixé pour premier objectif d'apporter ou de proposer les éléments d'une nouvelle méthodologie d'un degré optimum d'efficacité. Au sommaire de son premier fascicule, citons très rapidement : une dé-

finition de l'intelligence humaine et de ses qualités inférieure, moyenne et supérieure, les quatre seules catégories ou dimensions possibles du raisonnement, une définition du problème numéro un à résoudre, etc.

Ce fascicule numéro un peut être commandé directement aux Editions Cogito qui seraient d'autant plus intéressées de connaître les réactions aussi motivées que possible des enseignants que ceux-ci sont professionnellement appelés à porter des jugements de valeur sur l'intelligence des enseignés. Au surplus, les Editions Cogito accompagneront tout envoi de leur fascicule d'une « Lettre à quelques enseignants de Suisse romande » explicative. Et cela sans le moindre engagement de la part des destinataires libres de réagir selon leurs convenances personnelles.

Les commandes sont à adresser aux « Editions Cogito, 2501 Bienne ». Payables ad libitum après avoir pris connaissance du sujet.

Placement

Etant institutrice dans une classe française réservée à des jeunes filles de 15-16 ans de langue maternelle allemande, je cherche des familles, si possible avec enfants, disposées à accueillir une de mes

élèves durant 3 semaines d'été, ceci contre petits travaux.

Pour tout renseignement téléphoner au (061) 32 37 10 ou écrire à Claire Bertschy, Wettsteinallee 19, 4058 Bâle.

Jura – communiqué

Section jurassienne des maîtres de gymnastique

Marche dans le Haut-Valais

Brigue - glacier d'Aletsch - forêt d'Aletsch - Binn - Geisspfad - Domodossola.

Samedi 19 août 1972 (évent. 26 août)

Rendez-vous des participants à la gare de Kandersteg à 9 h. 45. Déplacement en voitures individuelles selon entente. De Brigue, en car jusqu'à Blatten et de là, montée à Belalp en téléphérique. Traversée de la partie inférieure du glacier d'Aletsch et de la fameuse forêt d'Aletsch. Descente de Riederalp à Mörel en téléphérique ou à pied. Nuit à Binn. Durée de la marche : 3 heures.

Dimanche 20 août 1972 (évent. 27 août)

Départ de Binn (1401 m.) pour le Geisspfadpass (2469 m.). Traversée de la frontière italo-suisse et descente sur l'Alp Devero. De là, en téléphérique et en car

jusqu'à Domodossola. Durée de la marche : 5 heures et demie.

Prix de la course : Fr. 55.— pour les membres SJMG (Fr. 70.— pour les non-membres). Ce prix comprend les moyens de transport, ainsi que le souper, la couche et le petit déjeuner à Binn. Les conducteurs qui mettront leur voiture à disposition seront indemnisés.

Les participants recevront en temps utile des renseignements complets.

Bulletin d'inscription

Je désire participer à la marche dans le Haut-Valais.

Nom et prénom :

Adresse :

N° de tél. :

Membre SJMG

oui

non

Voiture à disposition

oui

non

Date :

Signature :

(A envoyer à Jean Rérat, rue Neusté 13, 2740 Moutier, jusqu'au 7 août 1972.)

Indice suisse des prix à la consommation

	Indice général sept. 1966 = 100	Alimentation	Boissons tabacs	Habillement	Loyer	Chauffage éclairage	Aménagement et entretien du logem.	Transports	Santé et soins personn.	Instruction et divertissement
Septembre 1966	100,0	—	—	—	—	—	—	—	—	—
Avril 1971	118,3	112,9	111,5	110,0	136,5	142,2	107,4	115,6	116,5	112,6
Mai 1971	119,6	113,4	112,4	110,0	143,2	139,5	107,4	116,4	116,5	112,8
Juin 1971	119,7	113,7	112,4	110,0	143,2	138,2	107,4	116,5	116,5	112,8
Juillet 1971	120,2	114,4	112,4	111,1	143,2	134,3	107,4	117,4	121,5	112,8
Août 1971	120,4	115,6	114,5	111,1	143,2	129,6	107,4	117,4	121,5	114,5
Septembre 1971	121,3	116,3	114,5	111,1	143,2	129,5	109,1	117,5	124,5	114,5
Octobre 1971	121,8	117,0	114,5	113,7	143,2	130,5	109,3	117,5	126,6	114,5
Novembre 1971	123,4	117,6	114,9	113,7	149,9	131,0	109,3	121,1	126,6	114,8
Décembre 1971	124,0	118,3	114,9	113,7	149,9	134,0	109,3	121,3	126,6	114,8
Janvier 1972	124,8	119,0	114,9	115,4	149,4	137,0	109,3	125,2	127,1	114,8
Février 1972	125,4	119,8	121,8	115,4	149,4	134,8	109,3	125,3	127,1	117,8
Mars 1972	125,7	119,2	121,8	118,2	149,4	131,3	111,4	125,8	128,5	117,8
Avril 1972	125,8	118,6	121,8	118,2	149,4	132,6	113,0	125,8	129,6	117,8

L'indice suisse des prix à la consommation s'est inscrit à **125,8 points** à la fin d'avril 1972 (septembre 1966 = 100). Il a ainsi progressé de 0,1 % depuis la fin de mars 1972 (125,7) et de 6,3 % par rapport au niveau du mois d'avril 1971 (118,3). Le léger mouvement ascendant de l'indice général résulte d'évolutions divergentes qui se sont neutralisées en grande partie. Ont notamment atteint un niveau supérieur à celui de l'enquête précédente les prix du sucre, de l'huile de chauffage, des meubles de salon et de chambres à coucher, des meubles de jardin et de camping et, dans plusieurs cantons, les tarifs appliqués par les médecins. C'est au contraire un fléchissement des indices partiels qu'on a noté en ce qui concerne les groupes des légumes et des fruits. Entrées en vigueur le 1^{er} mai 1972, les majorations sur les prix du lait et des produits laitiers n'ont pas encore eu de répercussions sur le présent indice dont le calcul a été arrêté à la fin d'avril. « Services publics », No 20-21/1972.

ENSEMBLE — L'INFORMATION D'ACTION SOCIALE

revue bi-mestrielle éditée à Lausanne
par l'Association ENSEMBLE —
L'INFORMATION D'ACTION SOCIALE

ARTES Association des travailleurs de
l'éducation spécialisée

CARTEL ROMAND HSM

GVTS Groupement vaudois des travailleurs
sociaux

publie des articles de fond et ses rubriques

- nouvelles des cantons romands, de la Suisse, des institutions internationales, du monde
- comptes rendus des publications récentes dans le domaine de l'action sociale
- revue des revues
- calendrier des congrès

Rédaction administration, abonnements,
publicité : 6, ch. de Pré-Fleuri, 1006 Lausanne,
tél. (021) 27 30 01.

Adresse : **case postale 121, 1000 Lausanne 13**
(Spécimens à disposition sur demande)

ADMINISTRATION CANTONALE VAUDOISE

Le poste de

directrice

à l'Ecole ménagère rurale de Marcelin-sur-Morges
est actuellement au concours.

Conditions spéciales : âge maximum 50 ans.

Brevet pour l'enseignement dans les classes ménagères ou titre jugé équivalent.

Pratique professionnelle de 10 ans en règle générale.

Capable de diriger du personnel et un établissement d'enseignement d'une trentaine d'élèves (semestre d'été et d'hiver) avec internat.

Connaissance de la vie rurale.

Etre d'origine suisse, jouir d'une excellente réputation et d'une bonne santé.

Pour plus de détails demander le cahier des charges à la direction des Ecoles et stations agricoles de Marcelin-sur-Morges.

Entrée en fonctions : 1^{er} avril 1973 au plus tard ou date à convenir.

Les offres sont à adresser à M. Pierre-Y. Bachmann, directeur des Ecoles et stations agricoles de Marcelin-sur-Morges, 1110 Morges.

OFFICE DU PERSONNEL

L'ÉCOLE PROFESSIONNELLE COMMERCIALE DE LANGENTHAL

met au concours, pour entrée en fonctions le 16 octobre 1972 (éventuellement le 24 avril 1973)
le poste de

professeur des langues

(français, anglais et/ou allemand) et correspondance dans ces langues.

Possibilité d'enseigner des branches complémentaires et dans les cours de perfectionnement professionnel des employés. Sur demande, attribution provisoire des heures d'enseignement variables (minimum 14 leçons hebdomadaires).

Exigences : formation universitaire, brevet de professeur de gymnase ou brevet de maître secondaire ou équivalent. Préférence sera donnée à un candidat ayant l'expérience de l'enseignement. Entrée dans la Caisse de retraite du corps enseignant du canton de Berne obligatoire. Participation de l'école aux frais d'adaptation et du perfectionnement professionnel.

Les candidats intéressés par une activité variée et intéressante dans l'enseignement professionnel commercial sont invités à demander la feuille de renseignements, contenant toutes les indications relatives aux conditions d'engagement, et la formule d'inscription à la direction de l'Ecole professionnelle commerciale de Langenthal, Talstr. 28, 4900 Langenthal, tél. (063) 2 16 90.

Les offres de service accompagnées d'un curriculum vitae et de pièces usuelles sont à adresser, en 15 jours dès la publication de cette mise au concours, au président de la commission,

M. T. Schmocker, commerçant, Haldenstrasse 48, 4900 Langenthal.

Où organiser vos camps de ski ?



AUX CROSETS !

sur-Val-d'Illiez - altitude 1700 m. 15 installations mécaniques.

Chalet de vacances neuf de 120 lits en chambres de 2 à 6 places avec eau courante, douche et WC dans chaque chambre.

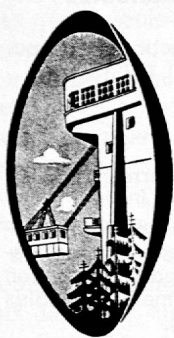
Egalement encore libres quelques semaines, deux autres chalets équipés avec confort, de 70 et 80 places.

Prix réclame : janvier et mars.

Renseignements :

REY-BELLET, Adrien
Les Crosets
1873 Val-d'Illiez (VS)

6549



Pour vos courses scolaires, montez au Salève, 1200 m., par le téléphérique. Gare de départ :

Pas de l'Echelle

(Haute-Savoie)
au terminus du tram N° 8
Genève - Veyrier

Vue splendide sur le Léman, les Alpes et le Mont-Blanc.

Prix spéciaux pour courses scolaires.

Tous renseignements vous seront donnés au : Téléphérique du Salève — Pas de l'Echelle (Haute-Savoie). Tél. 38 81 24.

Confiez vos séjours à une hôtesse éprouvée.
Classes en plein air. Camps d'été. Classes de ski.
30 maisons, 20 régions, avec ou sans pension.



Toutes informations par :
Centrale pour maisons de vacances
Case postale 41, 4020 Bâle
Tél. (061) 42 66 40

Belet & Cie, Lausanne

Commerce de bois. Spécialiste pour débitage de bois pour classes de travaux manuels.
Université 9, tél. 22 82 51.
Usine chemin Maillefer, tél. 32 62 11.

Votre agent de voyages

**VOYAGES
LOUIS
NYON - LAUSANNE**

Lausanne : 6, rue Neuve - Tél. 23 10 77

Nyon : 11, av. Viollier - Tél. 61 46 51

Tous les services d'agence

Plus de quarante-cinq années d'expérience dans les voyages et excursions par autocars

CAFÉ ROMAND

St-François

Les bons crus au tonneau
Mets de brasserie

L. Péclat

Pour vos voyages d'affaires et d'agrément...

LATHION - VOYAGES

Devis sans engagement.

Avenue de la Gare, SION, téléphone (027) 2 48 23

Même adresse : AUTOCARS - EXCURSIONS
et organisation de COURSES D'ÉCOLES



Société vaudoise et romande de Secours mutuels

COLLECTIVITÉ SPV

Garantit actuellement plus de 1900 membres de la SPV avec conjoints et enfants.

Assure : les frais médicaux et pharmaceutiques, des prestations complémentaires pour séjour en clinique, prestations en cas de tuberculose, maladies nerveuses, cures de bains, etc. Combinaison maladie-accident.

Demandez sans tarder tous renseignements à Fernand Petit, 16, chemin Gottettaz, 1012 Lausanne.

Nouveau à Lausanne



Librairie-Papeterie Jeux éducatifs

pour chaque enfant
le jeu qui convient
Matériel didactique

Bd de Grancy 38

Places de parc

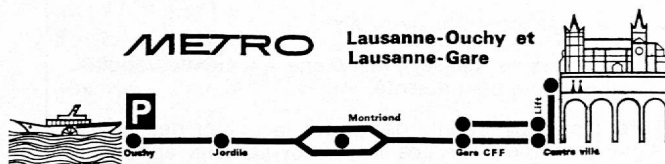
école
pédagogique
privée

FLORIANA

Direction E. Piotet Tél. 24 14 27
Pontaise 15, Lausanne

- Formation de **gouvernantes d'enfants, jardinières d'enfants et d'institutrices privées**
- **Préparation au diplôme intercantonal de français**

La directrice reçoit tous les jours de 11 h. à midi (sauf samedi) ou sur rendez-vous.



La communication la plus rapide et la plus économique entre **Ouchy** et les deux niveaux du centre de la **ville**.

Les billets collectifs peuvent être obtenus directement dans toutes les **gares ainsi qu'aux stations L-O** d'Ouchy et du Flon.

pratique,
économique,
propre...

**Peli
fix**
BÂTON
À COLLER
pour papier,
photos, tissus
Pelikan

*...colle vite
et fixe bien*



VISITEZ LE FAMEUX CHATEAU DE CHILLON
à Veytaux - Montreux

Entrée gratuite
pour les écoliers des classes primaires et secondaires
officielles de Suisse, accompagnés des professeurs

L'art à l'école...

Oui... et pour
obtenir de bons
résultats dans ce
domaine, seuls
des produits de
qualité choisis
chez le spécia-
liste sont à même
de vous donner
entière satis-
faction !

Dessin, peinture,
huile, gouache,
céramique sans
cuisson, émaux,
linogravure, etc...

Voyez notre
rayon « Beaux-
Arts »



Librairie

PRIOR
GENÈVE

Cité 9 - Tél. 25 63 70

Succ. Rôtisserie 2



achète
vend
échange

tous les livres neufs et d'occasion et tous les livres
d'école

Pour favoriser efficacement l'épargne

la Banque Vaudoise de Crédit

sert

sur ses livrets nominatifs

4 1/2 %

sur ses livrets au porteur

4 %

Siège central :

LAUSANNE

Succursale :

YVERDON

20 agences dans le canton

Votre conseiller technique : PERROT S.A. 2501 BIENNE

Dépt. audio-visuel, 5, rue Neuve, Tél. 032/3 67 11

Les instruments de musique

Une présentation audio-visuelle pour familiariser les élèves avec les différents instruments

225 diapositives

7 bandes magnétiques

sur :

la percussion, les instruments du rythme,
les cuivres

les bois, 1^{re} partie flûte et clarinette

les bois, 2^e partie le hautbois, le basson,

le saxophone

les cordes fabrication

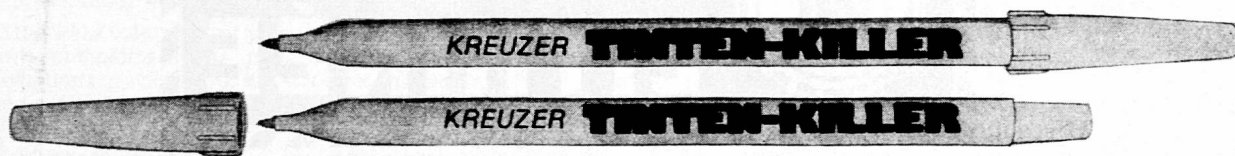
l'histoire des instruments à cordes

les claviers, le piano, le clavecin.

Le cours complet

Fr. 860.—

Effacer sans traces!



KREUZER TINTENKILLER en forme de marqueur-feutre, enlève l'encre stylographique bleue du papier et de l'étoffe.

Prix d'introduction : Fr. —.80 (au lieu de Fr. 1.—). Vos élèves s'intéressent certainement à cet outil pratique.

BON : je commande au prix d'introduction pour ma classe : effaceurs d'encre Kreuzer à Fr. —.80.

A livrer à :

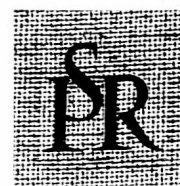
BERNARD ZEUGIN, MATÉRIEL SCOLAIRE, 4242 DITTINGEN (BE), TÉL. (061) 89 68 85.

Bibliothèque
Nationale Suisse
3003 BERNE

1820 Montreux 1

J.A.

bulletin



bibliographique

dédié aux parents, au personnel enseignant et à tous les comités des bibliothèques

publié par la Commission pour le choix de lectures destinées à la jeunesse et aux bibliothèques scolaires et populaires

Supplément au N° 22 de l'« Educateur », 69^e fascicule, 2^e feuille, 23 juin 1972 SPR.

Membres de la commission :

Mme J. Gauthey, institutrice, Le Vaud, présidente	J. G.
Mme N. Mertens, Vandœuvres (Genève)	N. M.
M. P.-M. Farron, instituteur, Tramelan	P.-M. F.
M. Mce Evard, professeur, Fontainemelon	M. E.
M. J.-P. Oberson, instituteur, Attalens	J.-P. O.
M. A. Borloz, instituteur, Noës (Sierre)	A. B.
M. A. Chevalley, secr.-caissier, Lausanne	A. C.

I. Ouvrages destinés aux enfants de moins de 10 ans

Opération double trois et Opération double quatre, par Roger Landy et Alain Miraumont. Ed. GP (Rouge et Or), Paris 1972. Ill. de Romain Simon. 20 × 27 cm. 28 pages. Albums pour tout petits... à condition que quelqu'un soit là pour leur lire l'histoire et leur donner quelques explications indispensables.

Il s'agit de deux petits chats siamois qui profitent de leur ressemblance pour se lancer dans des aventures policières contre le terrible chien Brutos.

Amusantes illustrations.

N. M.

Flouc et Zéphir, Petits Nuages malicieux, par Janine Charbonnet. Paris (Ed. G. P.), 1971. Illustré par Marcelle Devisch. 20 × 27 cm. 34 pages.

Flouc et Zéphir sont deux petits nuages qui ont toutes sortes d'aventures au gré des vents. Ils tournoient, ils jouent à « saute-nuage », ils suivent un hélicoptère, un cerf-volant, un petit train. Tout cela amusera beaucoup les enfants. Mais les nuages n'en restent pas là : ils veulent attraper la lune et les étoiles, puis se changent en pluie pour rendre la fraîcheur aux fleurs. Enfin, ils vont retrouver les sources qui gazouillent au cœur de la terre.

Un album bien composé et bien illustré.

Moins de 6 ans.

N. M.

Marinette cherche un Lit, par Galina Lébédéva, traduit du russe par Paulette Michel. Ed. La Farandole (coll. Mille Images), Paris 1972. Images de L. Miltchin. 20,5 × 25,5 cm. 16 pages.

C'est l'histoire de la petite Marinette qui, ne trouvant pas le sommeil et mécontente de son lit, quitte la maison sous la lune et va chercher une couche meilleure. Le chien lui offre sa niche, le coq un perchoir du poulailler, la chauve-souris son grenier, le vieux héron ses roseaux... Mais tout est moins confortable que son lit. Marinette y retourne.

Récit très simple. Grandes illustrations où le bleu domine.

A. C.

L'Aventure des Animaux invisibles, par Annette Tison et Talus Taylor. Ed. La Farandole, Paris 1972. Illustré. 20,7 × 27,5 cm. 24 pages.

Jérôme entreprend un grand voyage en compagnie de son chien Angélo. But : photographier des insectes rares tels que grands papillons étrangement colorés, mantes religieuses, etc. Son appareil est muni d'un déclencheur automatique lui permettant de figurer sur la photo.

Au retour, Jérôme invite ses amis à la projection de tant de vues extraordinaires. Mais il est surpris de se voir entouré sur les images non seulement de son chien, mais de quantité de bêtes auxquelles, trop occupé par sa recherche scientifique, il n'avait pas pris garde : rhinocéros, hippopotame, tigre, panthère, ours, chauve-souris, serpents. Que de dangers ignorés !

Les grandes illustrations sur deux pages en vis-à-vis sont séparées par des feuilles de cellophane qui jouent à la fois le rôle de voiles et de révélateurs.

A. C.

La Petite Maison, par Virginia Lee Burton. Ed. GP, Paris 1971. Illustré par l'auteur. 24,5 × 24,5 cm. 46 pages.

Cette petite maison victime des spéculateurs, des démolisseurs, des constructeurs sans scrupules, pose le problème complexe de la nécessité d'un aménagement du territoire. A cet égard ce livre est important ; néanmoins l'auteur-illustrateur pousse trop loin la caricature et je doute fort que certaines images trop sombres soient adaptées à l'âge des enfants auxquels cet album s'adresse.

Il est vrai qu'il nous vient des Etats-Unis !

M. E.

Yambo, le Petit Congolais, par Marcel Isy-Schwartz. Ed. G. P., Paris, 1972. Illustré. 23,5 × 32 cm. 32 pages.

Le père de Yambo, Joseph Paluku, est guide-surveillant du Parc Albert dans la République du Zaïre. Yambo a quatorze ans. Il narre ses occupations et décrit la grande réserve où il vit, côtoyant des lions, des buffles, des éléphants, des hippopotames, des antilopes, des pythons, des léopards, de nombreux échassiers. Il se livre à la chasse aux papillons et aux scarabées pour le compte de « l'Expédition Scarabée » justement, celle qui est formée de M. Isy-Schwartz et de ses compagnons.

L'auteur a laissé parler très naturellement son jeune ami qui raconte comme cela vient. De plus, les grandes et belles illustrations en couleurs accompagnent très bien le texte. D'où un magnifique album.

A. C.

La Savane enchantée, par Andrée Clair et Boubou Hama. Ed. de La Farandole, Paris 1972. Images de Béatrice Tanaka. 22 × 27 cm. 92 pages.

Voici cinq contes africains :

« La jolie petite Bouli » est une fillette douce et obéissante que détestent sa marâtre et Adda, la fille jalouse de cette dernière. A travers maints périls et grâce à sa bonne volonté, Bouli voit se réaliser un miracle.

« L'Éléphant Guihoua et l'Oiseau Tiorta ». Ce dernier, tout petit mais rusé, triomphe du gros animal et de sa vengeance.

« Sourou et Mounafiki ». Sourou est le fils d'un paysan qui s'est enrichi à force de labeur et de ténacité. Il a pour vertu première la patience ; mais aussi la générosité : il épargne le caïman, le serpent, les singes et les fourmis, toutes bêtes reconnaissantes qui lui viendront en aide quand le vil Mounafiki tentera de le perdre aux yeux du roi.

« Le Lièvre, L'Éléphant et le Chameau », ou l'art de faire travailler autrui à son bénéfice !

« Les Cinq Orphelins », c'est un conte où l'on voit quatre sœurs et un frère orphelins se débrouiller admirablement grâce à l'intelligence et au courage de Mahama, le petit dernier. Il est vrai qu'un bâton magique intervient en sa

faveur, ce qui lui permet de vaincre un méchant génie qui retient prisonnière la fille du roi.

L'un des auteurs, Boubou Hama, est président de l'Assemblée nationale du Niger, Grand Prix de littérature de l'Afrique noire 1971 et Prix Léopold Sedar Senghor. Il a écrit de nombreux ouvrages pour la jeunesse. Les contes ci-dessus, comme les images qui les ornent, ont une saveur particulière.

A. C.

Le Secret du Lion de Venise, par Ketty Leibovitch. Ed. GP, Paris 1971. Illustrations de Marie-Thérèse Sarraz. 13 × 18 cm. 187 pages. Fr. 5.50.

L'action se passe à Venise. Que de mystères ! Un trésor caché hante les rêves d'un vieux gondolier et d'un petit garçon, son ami.

La foule assiste à ce qu'elle croit être un miracle : à midi et à minuit quand les cloches sonnent, le lion de Saint-Marc lève sa patte et tourne la page du livre ouvert devant lui. Un autre rôle étrange est joué par un chat et... par une longue-vue !

Quand le trésor est enfin découvert, les Vénitiens constatent avec stupéfaction que ce qui ne semble pas possible est quelquefois réalisable !

7-9 ans.

N. M.

II. Ouvrages destinés aux enfants de 10 à 16 ans

a) Aventures et petits romans

Tempêtes sur les Huttes, par Jacqueline Verly. Ed. GP (coll. Spirale), Paris 1971. Illustré par l'auteur. 12,5 × 17,5 cm. 185 pages. Fr. 4.—

Tempêtes... au pluriel ! Car si l'on assiste à la tempête réelle qui s'abat sur un village des Vosges, détruit les huttes et tue des habitants, on assiste aussi à une tempête due au désespoir, à l'hostilité et à la médisance. Un petit réfugié polonais, Polski, se trouve en butte à une sourde méchanceté. Mais peu à peu, il sait gagner l'affection de tous, mériter sa place au soleil, et pratiquer le beau métier auquel il vise : celui de verrier.

Illustrations pleines de sensibilité. 10-12 ans. N. M.

Ursula, par Monique Ponty. Ed. GP (coll. Souveraine), Paris 1971. Ill. de Monique Gorde. 15 × 20,5 cm. 187 pages. Fr. 10.—

Nous sommes au temps où les enfants des départements les plus exposés de France sont évacués en Suisse.

Nous suivons Monique, la petite réfugiée, en Suisse allemande, à Zurich. Nous voyons comment elle s'acclimate à son nouveau foyer et comment Ursula, la fille de la maison, du même âge que Monique, s'habitue à sa nouvelle « sœur ». Cela ne va pas toujours sans heurts, mais cependant il règne une atmosphère de gentillesse.

Il me semble que malgré le titre « Ursula », nous faisons plus ample connaissance avec Monique puisque c'est son journal qui constitue le livre. Histoire amusante à lire, vivante, pleine d'observations, bien écrite... parfois trop bien puisqu'elle est censée l'être par une fillette de douze ans. 10-12 ans. N. M.

Le Retour du Docteur Solard, par Elizabeth Seifert, traduit de l'américain par Eliane Leclercq. Ed. Gérard (Bibl. Marabout), Verviers. 11,5 × 18 cm. 252 pages.

Ce livre nous introduit dans le monde des hôpitaux. Il trace le portrait d'une famille de chirurgiens dirigeant une clinique.

Nous sommes en présence de la tâche magnifique des médecins. Nous voyons aussi leur vie privée, leurs passions, dans une petite ville de province américaine. Plus de 13 ans. N. M.

La Demoiselle de Blachaux, par Anne Pierjean. Ed. GP (coll. Spirale), Paris 1971. Illustré par Michel Gourbier. 13 × 17,5 cm. 187 pages. Fr. 4.—

Ce livre, qui semble destiné aux petits par la grosseur des caractères d'imprimerie, intéressera vivement les adultes,

tant il est bien observé, bien pensé et écrit de façon agréable. Les personnages sont vivants, pleins d'humour, sympathiques. Le cadre est pittoresque.

On fait la connaissance avec une jeune institutrice lors de son installation dans un village de montagne.

Le ravissement avec lequel elle découvre ses petits élèves, l'intérêt qu'elle porte à leurs familles, la joie qui se dégage de ses rapports avec des voisins, avec des collègues, tout cela est charmant... même si l'une des villageoises est difficile à conquérir !

Jolies illustrations pleines de finesse.

Plus de 13 ans.

N. M.

Un Voyage romantique, par Elizabeth Coatsworth (trad. Huguette Perrin). Ed. GP (Coll. Rouge et Or Souveraine), 1971. Illustré par Jacques Pechard. 14,5 × 20,5 cm. 186 pages.

Un récit — et non seulement un voyage — romantique, bien écrit, contenant maints rebondissements et une fin heureuse. Que demander de plus à un roman pour jeunes personnes à l'imagination fertile et vibrant d'émotion à la lecture de romans ? Parfait, parce que l'histoire est saine, vraie et exempte d'épisodes sanglants. Ce livre a obtenu plusieurs prix littéraires aux Etats-Unis. Une détente agréable pour la soussignée aussi, qui a trop souvent des livres pleins de violence à analyser.

Plus de 13 ans.

J. G.

b) Genre policier

Les Six Compagnons et les Espions du Ciel, par Paul-Jacques Bonzon. Ed. Hachette (coll. Bibliothèque verte), Paris 1971. Illustré par Maurice Pantin. 12 × 17 cm. 184 pages.

Nos six compagnons vont cette fois élucider un mystère en Mozambique où ils passent leurs vacances, avec Kapi le chien bien sûr. L'auteur, suivant en cela l'actualité, et non la meilleure hélas, nous conte une histoire de détournement d'avion, qui se terminera bien grâce à nos amis et à leurs initiatives intelligentes. Ni meilleur, ni pire que les précédents ouvrages de cette série.

J. G.

Les Cinq sont les plus forts, d'après Enid Blyton, raconté par Claude Voilier. Hachette (Coll. Nouvelle Bibl. rose), Paris, 1971. Illustré par Jean Sidobre. 12,5 × 17 cm. 182 p. Grâce aux Cinq, que nous connaissons bien, une bande de voleurs ayant jeté son dévolu sur un château isolé pour y dérober un trésor fait de bijoux, sera démasquée. Quant au déroulement de l'histoire, il est, à quelques détails près, toujours bâti sur le même scénario et se termine par la vic-

toire des enfants sur les malfaiteurs. Ces enfants, tout de même, doivent faire l'envie des policiers ! Ils ne subissent jamais d'échecs...

F. et G. 10-11 ans.

J. G.

c) Contes

Saint François et le Loup, par le révérend père Bruckberger. Ed. GP (coll. Albums), Paris 1971. Ill. de Paul Durand. 22 × 28 cm. 38 pages. Fr. 18.—.

Un miracle de saint François d'Assise conté dans la Légende Dorée mais auquel l'auteur imagine une suite.

Saint François d'Assise, qui parlait aux oiseaux, aux poissons, à tous les animaux, avait réussi à convertir un loup féroce !

Nous voyons ici comment ce loup manifeste sa conversion et meurt une nuit de Noël dans la paix et la douceur.

Bel album, bien illustré.

10-12 ans.

N. M.

Le Cricri du Foyer, par Charles Dickens, texte français d'Amédée Pichot. Ed. de La Farandole (coll. Mille Episodes), Paris 1971. Ill. de l'édition anglaise de 1846. 13,5 × 18,8 cm. 156 pages.

Ce conte célèbre, souvent intitulé « Le Grillon du Foyer », fut transcrit pour le théâtre et quelquefois joué sur des scènes romandes.

On connaît l'histoire de John et Dot Peerybingle dont le bonheur est accompagné par le cri du grillon dans l'âtre et le chant de la bouilloire sur le feu. Bonheur un instant troublé par le comportement d'un inconnu, lequel est chaudement accueilli une fois son identité dévoilée. On se souvient du dévouement admirable du vieux Caleb qui transfigure tout afin que sa fille aveugle ne puisse deviner ni leur pauvreté ni les méchants. On n'a pas oublié non plus le rude Tackleton, l'originale Mrs. Fielding et Miss Slowboy, la bonne étourdie.

Ce conte, tour à tour attendrissant et humoristique, convient aux jeunes de 10 à 13 ans.

A. C.

d) Nature

L'Homme aux Chiens, par Claude Cernay. Ed. Hachette (Idéal Bibliothèque), Paris 1971. Ill. de Mixi Bérel. 14 × 20,5 cm. 187 pages. Fr. 8.20.

Un jeune garçon, Léo, veut apprendre le métier de dresseur de chiens. Ce but est difficile à atteindre : pupille de la nation, Léo rencontrera bien des oppositions et devra lutter de toute sa volonté.

Il sera aidé par le remarquable Jean, éleveur lui-même, et par Feu, le beau chien dont il a su se faire aimer et obéir. Belles illustrations.

10-12 ans.

N. M.

Coquillages exotiques, par J. Arrecgros. Ed. Payot, Lausanne 1970. Photographies de Jean-Pierre Schwegler, dessins de Denise Rebmann. 15 × 10,8 cm. 64 pages.

Ce petit atlas s'adresse aux profanes. Par une clé de détermination simple, il reste d'un emploi aisé même par les enfants. Il sera le fidèle compagnon des vacances.

Vous trouverez dans cet album : des notions de classification, la répartition géographique des mollusques, des conseils pour constituer une collection de coquillages, puis une présentation par l'image et le texte des espèces les plus caractéristiques.

L'ensemble de la collection forme une encyclopédie de la nature particulièrement remarquable.

Plus de 13 ans.

M. E.

e) Histoire

L'Épopée du Far West, par C. Chilton, traduit par N. Chasériaux. Coll. « Roche couleurs » Larousse, 1971. Illustré par M. McGuinness. 18 × 11 cm. 159 pages.

Cette page de l'Histoire de la formation des États-Unis est excellemment présentée : récit clair, concis, attrayant, bien documenté. Les illustrations en général collent au texte. Je ferai une légère réserve à propos des cartes qui manquent de clarté, souvent trop petites et pourtant elles sont importantes pour la compréhension du sujet.

Les lecteurs trouveront une description des difficultés surmontées par les pionniers, les trappeurs, les constructeurs de chemin de fer, des cow-boys, des chercheurs d'or... en un mot, une véritable tour de Babel. Je recommande particulièrement ce livre à ceux qui doivent présenter des travaux en classe.

Plus de 13 ans.

M. E.

Le Fouet et la Cithare, par Jacqueline Cervon. Ed. GP Presses de la Cité, Paris 1971. Illustré par René Péron. 20,5 × 15 cm. 185 pages.

Un nouveau roman historique de Jacqueline Cervon est un événement dans la Bibliothèque des Jeunes que j'anime. De plus, le sujet traité dans « Le Fouet et la Cithare » attendait son écrivain pour la jeunesse. Il s'agit en effet d'un épisode des Guerres médiques opposant les armées de Xerxès victorieuses aux Grecs désorganisés. Malgré que cet épisode historique ne représente qu'une toile de fond, ce roman mérite lecture si vous vous intéressez à l'Antiquité. Mais Jacqueline Cervon est une romancière, elle met en scène deux jeunes gens : Menikos le Grec et Kléidès, cavalier de Xerxès.

Les aventures se succèdent mais le thème de l'amitié reste et domine tous les faits et gestes des héros. Mais le jeune Grec découvrira le sens véritable de la cithare, symbole de la paix retrouvée.

Les illustrations de René Péron sont délicates comme l'est le roman.

Plus de 13 ans.

M. E.

Le Monde autour de 1492 : la Découverte de l'Amérique, par de nombreux auteurs sous la direction de Daniel Moreau. Collection Monde et Histoire, Librairie Larousse, 1971. Nombreuses photographies et reproductions. 26,5 × 22,5 cm. 160 pages.

Cet ouvrage documentaire répond aux canons du bon livre d'histoire : un événement important, ici la découverte de l'Amérique est étudiée dans le cadre de l'époque ; les actualités et les personnages contemporains de l'événement sont présentés, la vie quotidienne est décrite avec soin. Trop souvent l'Histoire scolaire reste linéaire, événementielle et militaire, ici c'est un panorama, une histoire aux nombreuses facettes, en bref, une histoire d'une civilisation.

Cette étude confiée à une équipe est abondamment illustrée de documents intéressants, supports pour une observation attentive des lecteurs. Le texte se présente sous la forme d'un récit relativement aisé à lire.

Les Editions Larousse ont déjà publié « Le Monde autour de 1871 » et nous promettent d'autres parutions que nous attendons avec impatience.

Si une partie des documents iconographiques de ce livre étaient reproduits soutenus par un questionnaire d'observation fouillé, le cahier pratique d'Histoire remplacerait le manuel rigide dont de nombreux maîtres de Suisse romande abusent aujourd'hui encore !

Plus de 13 ans.

M. E.

f) Sport

Pelé, le Magicien du Football, par Gerhard Hess et Raymond Arets, trad. Jean Noël. Ed. Gérard & Co., Verviers. SPES Lausanne. Marabout-Service sport. Illustré par Studio Marabout. 11,5 × 18,1 cm. 117 pages.

Cet excellent ouvrage retrace la vie de Pelé depuis sa petite enfance jusqu'à la fin de sa carrière de footballeur. Dans un style alerte et pétillant comme une samba brésilienne, l'auteur nous fait revivre les diverses péripéties de cette carrière mouvementée : Dico, le gamin de la rue jouant à Bauru, sa première sélection à 16 ans avec l'équipe nationale aux Championnats du monde à Stockholm, etc., jusqu'à la série de matches éblouissants au Mexique.

D'autre part, Hess et Arets font revivre les équipes et leur fougue sous nos yeux, avec leurs manies, leur train de vie pas toujours exemplaire, etc.

Enfin, la préface du Dr Meisl mérite d'être lue et donne, en même temps qu'une vue d'ensemble des pays latino-américains, une part logique de l'explication psychologique du phénomène Pelé.

Dès 12 ans.

J.-P. O.

III. Bibliothèques populaires

a) Roman

Charlie Chan, Le Chameau noir, par Earl Derr Biggers (trad. Louis Postif). Ed. Gérard & Cie (coll. Bibl. Marabout) Verviers, distr. en Suisse par les Ed. Spes, à Lausanne. 11 × 18 cm. 247 pages.

La série avait bien commencé. Elle continue tout aussi bien avec ce sixième volume. Même, le fameux détective Charlie Chan de la police d'Honolulu fait des progrès dans la langue française et ne nous fatigue plus guère avec le parler chinois qu'il avait adopté au début. Tant mieux.

Du bon policier.

J. G.

b) Arts

Souvenirs, Notes et Critiques, par Emile Jaques-Dalcroze. Ed. V. Attinger (1942). Neuchâtel, en vente à « Plaisir de Lire », C. Zahnd, Clochetons 19, 1000 Lausanne. 14 × 21 cm. 224 pages. Fr. 4.50.

Dans ces notes — fruits de sa longue expérience — le bon Jaques-Dalcroze établit premièrement un parallèle entre notre patrie diverse et la symphonie musicale. Puis il traite du « Lied » et de la chanson en Suisse romande, de leurs rapports avec nos occupations, nos caractères et nos accents, des qualités nécessaires aux mélodies et aux textes destinés aux enfants, des causes de l'humour et du rire, des influences qui peuvent s'exercer sur le musicien (et ici l'auteur raconte ses relations avec le violoniste Ysaye). Il parle ensuite de l'expression qu'il trouve jolie et de la chose dénommée « Jardin d'enfants », de la musique et du piano chez le jeune élève. C'est pour lui l'occasion de marquer l'importance de la rythmique comme remède à l'arythmie. Il s'est intéressé aux enfants aveugles et cite divers exercices qui leur seraient profitables.

On s'en doute, la rythmique dont il fut le créateur — rythmes inégaux et irréguliers — tient une grande place dans cet ouvrage, ainsi que les aptitudes plastiques et sportives. Un chapitre est consacré à la danse artistique du début du siècle (Isidora Duncan, les Sakharoff, etc.), au théâtre et au ballet. Un autre traite de « l'œuvre d'art pour la foule » (Festival vaudois, Fête de Juin, Fête de la Jeunesse et de la Joie); un autre encore de « la musique et l'éducation du public ». Dans « Il pleut des réformes », M. Jaques se laisse aller à son humour à la fois taquin et raisonnable. Il nous entretient encore du théâtre lyrique en Pays romand et de ses exigences, des contradictions du goût musical et des jugements de « Monsieur Quelconque ». Le dernier chapitre est réservé à la critique et aux critiques ainsi qu'à la responsabilité de ces derniers.

Le livre, tout de verdeur, de franchise et de bon sens, se termine par une bibliographie des œuvres du bon, clairvoyant et imaginatif M. Jaques.

A. C.

c) Géographie - Voyages - Exploration

Oasis interdites, par Ella Maillart. Ed. Le Livre du Mois, Lausanne, 1971. 23 photographies inédites de l'auteur. 20 × 14,5 cm. 305 pages.

On ne lit plus la réédition de ce récit de voyage de la même manière que lors de la parution en 1937. La technique des bourlingueurs, des « explorateurs », des voyageurs aux pérégrinations extraordinaires s'est popularisée et de nombreux jeunes gens en mal d'exotisme, fuyant la civilisation postindustrielle, quittent chaque jour leur pays natal dans l'espoir de connaître des aventures riches d'expériences.

Ella Maillart — comme tant d'autres de son époque — représente une certaine noblesse du voyage; elle sait présenter les témoins de son époque avec tact et délicatesse. Aujourd'hui, les agences de presse nous bombardent d'événements qui n'apportent rien à la compréhension internationale.

La lecture de cette traversée du continent asiatique, c'est de l'histoire récente mais elle a perdu en actualité ce qu'elle retrouve en saveur. Faite à quelques semaines du récit de la mission Citroën, cette lecture d'« Oasis interdites » prend pour moi un intérêt plus grand encore.

Les qualités d'observation et la fraîcheur du récit font de ce livre un témoignage nécessaire à la compréhension de l'Orient et de ses mutations. Mais comme le dit Gilbert Etienne, dans sa postface, ces régions ont subi de profondes mutations et la fin d'une ère est passée.

M. E.

Le Japon, par 6 collaborateurs. Ed. Larousse, Coll. « Monde et Voyages », dirigée par Daniel Moreau, Paris, 1971. Ill. 22,5 × 26,5 cm. 160 pages.

Exposition internationale, Jeux olympiques, il fut beaucoup question du Japon ces deux dernières années. C'est dire qu'est grand l'intérêt de cette publication. Comme chaque ouvrage de la collection, celui-ci comporte une partie consacrée au relief, au climat, à la végétation et à la population. Puis défilent les paysages, après quoi nous sont offerts des moments de l'histoire d'un temps révolu, puis un tableau du présent qui voit le Japon basculer dans le monde industriel occidental. Un autre chapitre intitulé « Les grandes étapes » montre l'ancienne mythologie, les intrigues de la cour, les offrandes religieuses, les trésors artistiques, les cérémonies, les résidences et les jardins. On est transporté d'un endroit à un autre, de l'île de Miyajima à Hiroshima de célèbre mémoire, de Kamakura, capitale militaire au XIII^e siècle, avec ses samurais et sa philosophie du zen, à Osaka, Kyoto, etc. Ainsi, de ville en ville, apprend-on les aspects particuliers de chacune.

La vie quotidienne évoque la courtoisie japonaise, l'existence en commun, la table, les boutiques, l'art de voyager, la vie du paysan et celle du pêcheur, le respect des enfants, la vie du couple, etc.

Une autre partie est consacrée aux traditions et aux rites, puis au passage à la vie moderne. Une autre encore présente les arts: formes et architecture, la peinture et ses écoles; puis la littérature dès le VIII^e siècle avec la prose poétique, l'épopée, le théâtre, la danse; enfin la musique et ses transformations successives. On aborde enfin le thème des vacances avec la nature et les sites.

Un index des noms termine cet ouvrage abondamment et superbement illustré en noir et en couleurs.

A. C.

d) Education - Psychologie

Les Images de la Mère, par Julien Bigras, rédacteur en chef de la revue « Interprétation », Ed. Hachette (Littérature) et « Interprétation », Paris, 1971. Couv. ill. et dessins. 15 × 23 cm. 192 pages. Fr. 28.—

Au début de l'ouvrage figure un « historique » consacré à Freud, à ses hésitations, à sa séparation d'avec le groupe de Zurich. Puis sont étudiés « le narcissisme », « le deuil de la mère primitive », la lutte entreprise par Freud pour se séparer de son œuvre (son enfant), séparation consentie seulement lorsqu'il en sait l'avenir assuré. Une seconde partie examine l'inceste et ce qui, sur ce point, divise Freud et Abraham, puis le complexe d'Edipe et des cas de dépression, et encore une analyse faite par Mélanie Klein d'une fillette de six ans. La troisième partie traite du « mythe d'Oreste » (infanticide - folie) dans la tragédie d'Eschyle, l'identification des objets par le petit enfant, et le mot « maman ». Le livre se clôt par un « épilogue » où l'auteur rapporte une série de séances psychanalytiques subies par Benoît, 6 ans, et sa mère.

En cours d'ouvrage, J. Bigras commente et parfois conteste les positions de certains de ses confrères. Son étude, émouvante surtout en sa fin, laisse entrevoir la patience, la maîtrise de soi, la volonté, mais aussi l'humanité nécessaires au vrai psychanalyste, et l'obligation pour lui de se livrer à sa propre introspection.

A. C.